

République Islamique de Mauritanie
Honneur – Fraternité – Justice

**Commissariat
à la Sécurité Alimentaire**

Observatoire de la Sécurité Alimentaire

B.P. 377 – Tél. 525.14.58 – Fax. 529.53.65
Email osa@mauritel.mr

***BULLETIN SEMESTRIEL D'INFORMATION
SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE
EN MAURITANIE***

Numéro 1 / mai 2001

- Version pour courrier électronique -

L'Observatoire de la Sécurité Alimentaire, créé il y a un an dans le cadre de la restructuration du Commissariat à la Sécurité Alimentaire est un outil essentiel dans le nouveau dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires.

La mise en place de cet Observatoire est entrain de se faire de manière graduelle. C'est ainsi que les derniers mois de l'année 2000 ont vu l'élaboration, le test et la mise en application des outils méthodologiques avec, notamment les fiches d'identification, de suivi des zones et groupes à risque ainsi que le suivi des marchés tant en ce qui concerne les prix que les niveaux d'approvisionnement.

Le CSA, à travers l'Observatoire de la Sécurité Alimentaire, ouvrera davantage pour parfaire ses outils et ses analyses, afin de mieux répondre aux besoins en information des décideurs et intervenants en matière de sécurité alimentaire.

Il s'agit en effet de la seule voie qui permet un ciblage juste des bénéficiaires pour canaliser les programmes de développement et éventuellement d'intervention d'urgence vers les franges les plus vulnérables de la population.

Cette amélioration des programmes en particulier au niveau de l'analyse, sera davantage rendue possible par la mise en place prochaine du Système d'Informations Géographiques (SIG) au sein de l'Observatoire.

Ce nouvel outil permettra de constituer des bases de données suffisantes pour parfaire les analyses rétrospectives ainsi que des projections basées sur des études de séries et des observations sur de longues périodes. Ce qui, à terme, devrait aboutir à l'élaboration de cartes de vulnérabilité et de sécurité alimentaire du pays.

L'Observatoire, a déjà publié en novembre 2000 son 1^{er} Bulletin semestriel d'information sur la sécurité alimentaire et des flashs mensuels paraissent régulièrement depuis décembre 2000.

Déjà des réactions encourageantes nous sont parvenues de la part de plusieurs lecteurs. Nous citons ici, à titre d'exemple, le Ministère de l'Industrie et des Mines, Le Commissariat aux Droits de l'Homme à la Lutte Contre la Pauvreté et à l'Insertion, l'Ambassade du Mali, le Consulat d'Italie et l'ONG OXFAM.

Les remarques et observations des différents partenaires et des lecteurs permettront sans aucun doute d'affiner la qualité des informations et analyses fournies dans les différentes publications.

METHODOLOGIE D'IDENTIFICATION DES ZONES RURALES A RISQUE ET LEUR SITUATION ALIMENTAIRE EN MAI 2001

La méthode d'identification

La mission principale de l'Observatoire de la Sécurité Alimentaire (l'OSA) est d'identifier les zones et les populations risquant de connaître des problèmes alimentaires ou nutritionnels. Pour ce faire, l'OSA a mis en place cette année une nouvelle méthodologie pour identifier les zones et les groupes à risque en milieu rural.

Cette identification se fait à deux moments de l'année : tout d'abord, une identification provisoire fin septembre, qui permettra aux décideurs (Comité de Programmation Alimentaire, etc.) et aux autres Directions du CSA (Direction des Programmes, Direction de l'Action Humanitaire) de préparer la programmation de leurs activités pour l'année à venir, ensuite, une identification définitive des zones à risque est faite fin février à la fin de la campagne agropastorale dont les contours et les résultats seraient déjà connues.

Pour affiner l'identification des zones à risque, l'Observatoire a procédé à un découpage de toutes les Moughataa du pays en zones. Par zone, on entend une petite entité géographique inférieure à une Moughataa et aux caractéristiques socio-économiques et environnementales relativement homogènes. Il s'agit le plus souvent de regroupements de communes voisines ayant les mêmes caractéristiques. Un découpage conventionnel a été établi en janvier 2001.

Ce découpage a permis de définir quatre typologies de zones :

- Zone Agricole où les activités agricoles représentent la source principale du revenu des populations.
- Zone Pastorale où l'élevage est la principale source de revenu.
- Zone Oasienne dont la population vit des activités de production dattière ou de culture sous palmier
- Zone Agropastorale où l'agriculture et l'élevage constituent les principales activités économiques sans prédominance de l'une sur l'autre.

La procédure d'identification des zones à risque repose sur une suite d'appréciations qualitatives de facteurs et d'indicateurs touchant plus ou moins directement la sécurité alimentaire. En effet, la situation alimentaire et nutritionnelle d'une zone dépend en général de sa production agropastorale propre, de ses différentes sources de revenus habituels et de ses avoirs accumulés

au fil des années (stocks céréaliers, cheptel, matériels, etc.).

Pour la collecte des différentes informations sur les indicateurs de la sécurité alimentaire, l'Observatoire a conçu un questionnaire appelé "Fiche d'Identification des Zones à Risque" récapitulant les appréciations qualitatives relatives aux indicateurs et facteurs suivants :

- Situation de la campagne agricole (le bilan de la production).
- Situation pastorale (Effectif, état d'embonpoint et sanitaire du cheptel).
- Activités génératrices de revenus (Travail, Commerce, Artisanat, etc.).
- Disponibilité et accessibilité des produits alimentaires (approvisionnement, stocks des paysans, stocks des commerçants et prix des produits alimentaires de base).
- Situation sanitaire et nutritionnelle des populations (épidémies, avitaminoses, anémies, etc.).
- Infrastructures fonctionnelles (barrages, digues, forages, dispensaire, écoles, etc...)
- Apparition d'éléments d'alerte (recours à la cueillettes, exodes, vente des biens, etc.)

La saisie des fiches d'identification remplies aboutit au calcul automatique d'une note globale de vulnérabilité pour chacune des zones considérées. Cette note s'inscrit sur une échelle de 0 à 100, où 100 représente le degré extrême de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire. L'objectif de ce calcul de notes par zone, est de hiérarchiser l'ensemble des zones rurales du pays en fonction de leur degré de vulnérabilité dans une optique de classement des zones par ordre de priorité à l'éligibilité à l'assistance alimentaire.

Seule les zones dont la note de vulnérabilité est supérieure à 50/100 sont considérées comme zones à risque susceptibles de connaître des difficultés alimentaires durant la période de soudure et dont la situation nécessite un suivi rapproché et permanent durant toute l'année.

Pour affiner la hiérarchisation des zones à risque et pour améliorer éventuellement le ciblage de la programmation des projets de développement et de l'aide alimentaire, l'OSA a défini trois niveaux de vulnérabilité :

- Vulnérabilité extrême c'est le cas des zones dont la note de vulnérabilité est supérieure à 66
- Vulnérabilité élevée comprise entre 66 et 60
- Vulnérabilité modérée relative aux zones dont la note est de 60 à 50.

Il a été nécessaire d'utiliser un système de notation des appréciations qualitatives pour faciliter le traitement informatique des fiches d'identification. Un système de gestion de bases de données a été mis en place pour le traitement des informations relatives à l'identification des zones à risque. Ces nouveaux instruments permettront la saisie rapide des fiches et l'impression instantanée de la liste hiérarchique des zones à risque.

Pour le remplissage des fiches d'identification des zones à risque, le Chef de la Division Régionale de l'Observatoire effectuera des missions dans chaque Moughataa selon le canevas suivant :

- Il effectuera en tout premier lieu, une tournée d'observation dans la Moughataa. Cette tournée lui permettra de se procurer les données disponibles au niveau des services techniques départementaux et locaux. Il en profitera également pour se renseigner auprès des Projets et des différents intervenants dans la Moughataa sur leurs activités et l'impact qu'elles pourraient avoir sur la sécurité alimentaire des populations.
- Au cours de cette tournée, et pour chacune des zones retenues, il s'informe sur chaque indicateur figurant dans la fiche au niveau d'un échantillon représentatif de villages.
- A partir des données et des témoignages recueillis pendant sa tournée et en tenant compte de ses propres observations, il sera en mesure de remplir une version finale de la Fiche d'Identification.

Les informations ainsi recueillies feront l'objet d'une validation par les autorités administratives et techniques de la wilaya.

Résultats de l'identification définitive 2000/01 de février 2001 et situation des zones à risque en mai 2001

La première identification définitive accomplie par l'Observatoire en février 2001 dans 9 wilaya a permis de classer 46 zones, représentant plus de 100 communes, comme zones vulnérables à risque. La liste de ces zones a été publiée avec de brefs commentaires dans les flashes précédents.

Ces zones peuvent être présentées en deux parties : des zones à risque structurellement vulnérables et des zones où la vulnérabilité est consécutive à un facteur

conjoncturel. Les premières sont des zones dont le potentiel de production agropastorale est très limité. La plupart de ces zones sont situées dans la partie désertique du pays où les ressources naturelles sont rares.

Les populations qui s'y trouvent ont développé, au fil des années, des stratégies d'adaptation pour atténuer les effets négatifs de leur déficit alimentaire. Ces activités de recours sont le petit commerce, la migration d'actifs, l'artisanat dans une moindre mesure et les petites tâches domestiques.

Les autres sont des zones dont le risque est dû à une insuffisance d'un facteur déterminant pour la production et donc pour le revenu des populations.

Ces facteurs peuvent être liés à la pluviométrie, aux ennemies de cultures, à des épidémies, des épizooties, des feux de brousse ou autres catastrophes naturelles.

Les informations collectées au cours de l'identification menée cette année, ont montré une dégradation de la situation alimentaire dans certaines zones vulnérables du pays.

Hodh Echargui

Dans la Moughataa de Bassikounou, la zone de Fassala - Bassikounou a été cette année gravement touchée par une mauvaise pluviométrie (nombre élevé d'arrêts pluviométriques) et par les dégâts importants causés par les déprédateurs. La production agricole, qui représente la principale source de subsistance des populations, a été donc très faible. Cette zone a été classée, à l'instar du reste de la Moughataa, (communes pastorales de Dhar et Megva), parmi les zones extrêmement vulnérables.

La zone de Bougadoum – Adel Bagrou dans la Moughataa d'Amourj a été identifiée comme zone à vulnérabilité élevée d'une part à cause du déficit pluviométrique qui a réduit l'exploitation du potentiel agricole dans la zone et d'autre part à cause des feux de brousse qui se sont déclarés provoquant une destruction des pâturages surtout dans la zone d'Amourj classée parmi les zones à vulnérabilité modérée.

Cette situation était moins grave dans les zones de Oumavnadech – El Mabrouk – Beyribavat – Bangou dans la Moughataa de Néma et dans toute la Moughataa de Oualata qui ont connu une situation agropastorale relativement bonne.

Les informations recueillies par l'Observatoire en mai 2001 ont signalé une faible pluie de 2 mm à Timbédra et Djigueni et une dégradation des pâturages dans la quasi totalité de la wilaya et notamment dans la Moughataa d'Amourj, le Nord et le Nord Est de Timbedra, et à Néma

où la période de soudure s'est répercutée négativement sur l'état d'embonpoint des petits ruminants. Le sac d'aliment de bétail a vu son prix passer de 2200 UM en mars à 2 800 ce mois-ci.

Le niveau des approvisionnements a été, dans l'ensemble, satisfaisant durant le mois de mai. Toutefois les prix des céréales (petit mil, sorgho, riz) ont connu des hausses localisées notamment à Bassikonou où le Kg du petit mil continue sa hausse pour atteindre 80 UM. Les signes de malnutrition sont perceptibles chez les enfants, femmes, vieillards dans quelques localités des communes de Vassala et Adel Bagrou selon un dépistage enquête menée par les ONG ACOR et FLM dans la commune de Bassikonou.

Un accroissement du recours à la cueillette est signalé dans les localités de Koussana, Edebay Ehl Jiyed (commune de Fassala) ainsi qu'un exode d'actifs sur une large échelle au niveau des zones suivies (Dhar, Fassala, Bassikonou).

Hodh El Gharbi

La zone agricole de Lehreijat – Ain Varba – Twil – Leweinat de la Moughataa de Tintane a enregistré des quantités de pluie faibles et mal réparties dans le temps et l'espace. Le niveau de revenu des populations a connu une chute considérable à cause des mauvaises récoltes des cultures pluviales. Ces communes identifiées comme zones extrêmement vulnérables risquent de connaître des situations alimentaires inquiétantes durant les prochains mois.

Dans la zone pastorale de Mabrouk (Tamcheket) le manque de pâturages et l'affaiblissement du niveau d'approvisionnement en produits alimentaires ainsi que la hausse des prix enregistrée cette année sont à l'origine d'une dégradation de la situation alimentaire des populations.

Les Communes de Oumlahyadh, Douerara et Nsavani qui représentent la zone agropastorale de la Mouaghataa d'Aioun ont connu des problèmes liés au manque de pâturages et aux difficultés d'approvisionnements en produits alimentaires.

La Wilaya a connu durant le mois de mai une baisse des ressources en hydraulique pastorale et en pâturages. Ce qui a provoqué un mouvement intense des troupeaux en direction du Mali d'une part et une pression du bétail autour des points d'eau disponibles. L'état d'embonpoint n'est pas au stade critique mais l'apparition des maladies de bétail est signalée dans les localités de Medbougou, Egjert et Oum Lahyadh.

L'opération de distribution de vivres menée par le CSA au cours du mois de mai a contribué à baisser le prix du blé dans la commune de Lehreijat. Toutefois les prix des

produits alimentaires restent, élevés dans toute la wilaya notamment le sorgho dont le prix est passé de 65 UM/le kg à 85 UM/le kg à Aioun.

La situation sanitaire et nutritionnelle est satisfaisante dans l'ensemble. Cependant des cas de paludisme et de malnutrition notamment d'avitaminoses donnant lieu à des œdèmes et déshydratations ont été signalés à Medbougou et à Egjert.

Assaba

Cette année, la Moughataa de Boumeid a enregistré un déficit pluviométrique important ayant engendré une faible production agricole. Cette situation a eu un impact négatif sur les populations des communes de Boumeid, Hsey Tine et Lavtah qui connaissent des crises alimentaires répétées depuis plusieurs années.

Par ailleurs, plus précisément dans la zone de Oued Jrid (Moughataa de Guerou), une dégradation de l'état nutritionnel et sanitaire des populations a été constatée depuis la fin de la campagne agropastorale suite aux mauvaises récoltes enregistrées cette année.

Au cours du mois de mai, le tarissement des eaux de surface a accentué la transhumance du cheptel vers le Mali. Cependant la situation sanitaire et d'embonpoint du bétail semble encore satisfaisante.

Par ailleurs, dans les localités de Boulahrath et Oudeissness de la Moughataa de Barkéol la situation sanitaire et nutritionnelle des populations se dégrade à cause de l'accroissement de la rougeole et de la cécité nocturne notamment.

Tagant

Le faible pouvoir d'achat des populations et l'enclavement avec son corollaire le faible niveau d'approvisionnement en produits alimentaires de base et la hausse appréciable des prix sont à l'origine de la vulnérabilité des communes de Tichit et Lekhcheb qui ont été classées parmi les zones extrêmement vulnérables.

Dans la zone agricole de Goudiya et Lehsira, le faible taux de remplissage des barrages, couplé à l'action des oiseaux et des insectes (cantharides), a considérablement réduit les rendements des paysans. La vulnérabilité des populations est accentuée cette année par la faiblesse de la production agropastorale dans un environnement peu favorable au développement d'autres activités génératrices de revenu.

Brakna

Dans les Moughataa de Boghé, Bababé et M'Bagne et le Sud des communes de Mâle, Djonaba et Wad Amour la production pluviale a été mauvaise. L'échec du pluvial dans les zones de El Varee (Bababé) Edebaye El Hejaj (M'Bagne) est la conséquence de l'action des ennemis des cultures, qui ont détruit les petites superficies emblavées derrière la quasi-totalité des digues de cette zone.

Les zones de décrue ou walo du Brakna (zones situées au Sud des Moughataa de Boghé, Bababé et M'Bagne) ont été soumises à plusieurs contraintes, parmi lesquelles on peut citer la mauvaise crue du fleuve et l'action des ennemis des cultures.

La situation pastorale est actuellement bonne dans l'ensemble mis à part l'existence d'épizooties (Dermatose nodulaire, Fièvre aphteuse, etc.) touchant surtout les bovins et les petits ruminants.

Des problèmes de ravitaillement en eau se posent avec acuité à Dar El Avia et un feu de brousse s'est déclenché à Djonaba ravageant les pâturages avoisinants.

La présence d'une unité de collecte du lait à Boghé a eu un effet positif sur la commercialisation du lait et donc sur le revenu des éleveurs. La demande grandissante en aliments de bétail a entraîné le développement des activités de commercialisation de la paille comme aliment de recours dans les villes.

La situation sanitaire et nutritionnelle commence à présenter des signes de dégradation dans la wilaya où le paludisme, les anémies, et les cécités nocturnes font leur apparition notamment à Djonaba et Mâle. Un foyer de coqueluche serait apparu à Sadde (commune de Mâle).

La situation générale du Brakna est difficile en cette période et notamment dans les localités de l'Aftout où les départs d'actifs, la vente de femelles d'animaux sont des signes annonciateurs d'une période de soudure qui risque d'être difficile. Ces zones sont d'ores et déjà mises sous surveillance par l'Observatoire de la Sécurité Alimentaire.

Gorgol

La production agricole a été mauvaise dans la zone de Chelkhet Tiyab – Foug Gleita – Lehrach (M'Bout) où les paysans ont perdu une grande partie de leurs récoltes à cause d'une mauvaise pluviométrie et de l'action conjuguée des oiseaux et des sauteriaux. Cette zone se trouve parmi les zones à vulnérabilité extrême.

La Chemama au Gorgol, ou zone de décrue du fleuve, a été soumise cette année à une forte action des ennemis de

cultures couplée à une réduction des superficies emblavées du fait de la mauvaise crue du fleuve et d'un retrait hâtif des eaux. Cette situation était négative pour les zones à risque de la Moughataa de Maghama.

Plusieurs communes agricoles de la Moughataa de Monguel ont enregistré une faible production en diéri. C'est le cas des zones de Monguel - Bokol – Azgueilim où les populations vivent dans une pauvreté extrême depuis plusieurs années.

Une pluie a été enregistrée fin avril au Gorgol. Elle était forte sur le Sud de la Moughataa de Maghama et sur certaines zones de la Moughataa de M'Bout. Cependant, la Moughataa de Mouguel a connu durant le mois de mai des difficultés d'approvisionnement en eau potable ce qui a provoqué des mouvements exceptionnels des populations.

La campagne de contre saison chaude se poursuit à Foug Gleita et les cultures de riz sont au stade de première fertilisation.

Les pâturages sont en dégradation continue dans la wilaya sous l'action conjuguée de la pression croissante du bétail transhumant d'une part et des feux de brousse et de l'impact négatif de la pluie (pourrissement de la paille) d'autre part. Un feu de brousse a d'ailleurs été signalé dans la Moughataa de Maghama causant d'importants dégâts sur les forêts et les pâturages.

Il en a résulté des mouvements de transhumance intenses notamment en direction du Sud de la wilaya et du Guidimakha. L'état d'embonpoint du bétail est dégradé et quelques cas de charbon bactérien et de misère physiologique (dadiya) sont signalés dans les Moughataas de M'bout et de Monguel. Les éleveurs ont recours à la vente d'une partie du cheptel pour s'approvisionner en aliments de bétail. Le niveau d'approvisionnement en produits alimentaires a été globalement satisfaisant.

La situation sanitaire est globalement stable néanmoins une augmentation des cas de diarrhées liée à la pénurie d'eau potable est constatée dans les Moughataa de M'bout et de Monguel. On signale également à Maghama une recrudescence des cas de maladies de l'appareil urinaire.

La malnutrition des enfants s'amplifie dans les zones de Mouguel, Maghama et M'bout à cause de la diminution forcée des rations alimentaires et la vente de femelles d'animaux reproducteurs.

Trarza

La wilaya du Trarza présente une situation difficile dans les zones pastorales de Elb Adres – Ajwer – N'Teychet (Boutilimit) et dans toute la Moughataa de Oued Naga où le cheptel a souffert du manque de pâturages à cause de la désertification qui sévit dans la zone depuis quelques années.

Actuellement, la campagne de contre saison chaude est à son deuxième mois et la délégation régionale du MDRE estime la superficie cultivée en riz à 200 ha et celle des cultures maraîchères à 1200 ha.

Le bétail est frappé par les épizooties notamment la peste, qui a décimé une partie des petits ruminants, la gale et les parasitoses qui touchent les camelins. Un départ de troupeaux en direction du Brakna est actuellement observé et le problème d'hydraulique pastorale se pose avec acuité.

La situation sanitaire est caractérisée par la persistance du paludisme et des diarrhées avec un net recul des pneumopathies. La rougeole sévit à Gedrel Mohguen (Rosso), ainsi qu'à R'Kiz. La situation nutritionnelle est difficile dans la Chemama qui a connu une mauvaise récolte et où les populations vivent essentiellement des transferts effectués par leurs parents installés en Mauritanie ou au Sénégal.

Les produits sont disponibles et leurs prix sont stables dans l'ensemble à l'exception du riz local qui est rare à Boutilimit et du Niébé qui est inexistant sur quelques marchés et dont le prix atteint 170 UM le Kg à Rosso.

Dans les communes de Elb Adres et Ajouer (Boutilimit), on constate que les populations ont recours à la vente de femelles d'animaux reproducteurs pour subvenir à leurs besoins alimentaires.

Adrar

Le manque de pâturages pour le cheptel et le faible niveau d'approvisionnement des marchés en denrées alimentaires sont les principales causes de la dégradation de la situation alimentaire constatée depuis plusieurs mois dans la Moughataa de Ouadane qui est à vocation pastorale. Cette situation est aggravée par une mauvaise production des oasis de la Moughataa qui a été classée parmi les zones à vulnérabilité extrême.

La zone pastorale de Ain-Savra, qui subit les effets néfastes d'une sécheresse prolongée, a enregistré une hausse des prix des produits alimentaires à cause de son enclavement.

La zone de Medah – N'terguent a été identifiée comme zone à vulnérabilité élevée à cause du déficit

pluviométrique aigu qui a perturbé l'exploitation du potentiel agricole dans toutes ses localités. En outre, la production dattière a été mauvaise durant l'année 2000 à l'instar de toute la Wilaya. Des cas de maladies liées à la malnutrition étaient constatés dans plusieurs localités d'Aoujeft; notamment des cas d'avitaminose, de diarrhées et de pneumopathies.

La zone pastorale des communes "Ain Ehel Taya – Choum", a connu cette année une mauvaise pluviométrie dont les conséquences sont néfastes sur le cheptel qui représente une source d'alimentation et de revenu importante.

Durant le mois de mai 2001, la cueillette des variétés précoces de datte a commencé dans la localité de Oued Seguelil dans la commune de Ain Ehl Taya.

Cependant les oasiens sont préoccupés par le manque d'eau et la propagation de l'acarirose des dattes. Ce qui peut affecter négativement la qualité et la quantité de la production attendue cette année. Cette situation est en particulier perceptible dans les communes d'Atar, de Ain Ehl Taya, Maaden, N'terguent, Ouadane et Chinguitti.

Les prix des denrées de base ont connu une hausse par rapport au mois précédent. C'est ainsi que le prix du Kilogramme de riz est passé de 128UM à 140UM à Atar. La hausse des prix est plus marquée dans les zones enclavées notamment Ain Savra, Maaden, N'terguent et Chinguitti.

La situation sanitaire est stable, toutefois quelques cas de rougeole et de diarrhées sont constatés dans la ville d'Atar. Des cas de malnutrition infantile sont signalés aussi dans différentes localités de la wilaya. Une mission médico-chirurgicale s'est rendue au cours du mois de mai dans la wilaya et a effectué 1200 consultations.

Guidimakha

La campagne agropastorale a été satisfaisante sur l'ensemble de la wilaya. Cette année, aucune commune de la wilaya n'a été identifiée comme zone à risque.

Cependant, la quasi totalité de la wilaya est touché de plein fouet par les effets de la période de soudure et notamment les zones nord de la Moughataa de Ould Yenge vers le mont plateau de l'Assaba (Communes de Lahraj, Tektaké, Daffor et Bouanz), celle du nord de la Moughataa de Selibaby, (Communes de Souvi et de Hassi Chegar) où l'on signale la réduction forcée du nombre de repas par jour.

Le manque de puits pastoraux dans la wilaya oblige les éleveurs à orienter leurs cheptel vers des puits ou forages villageois. La dégradation des pâturages et la pression du cheptel transhumant ont eu un impact négatif sur l'état d'embonpoint du cheptel ainsi que sur sa production laitière. La santé animale est stable dans

l'ensemble, néanmoins la rage touche une partie du bétail à Hassi chegar et dans une moindre mesure dans la commune de Arr. Un foyer de botulisme est suspecté dans la commune de Daffor notamment dans la zone de Lembeidi. Les éleveurs sont enclin à vacciner leurs animaux à l'approche de l'hivernage contre l'entérototoxicité.

L'état sanitaire des populations est relativement satisfaisant même si des cas de paludisme, de diarrhées chez les enfants et les femmes enceintes, de bilharziose, de rougeole et de méningite sont signalés par endroits notamment dans les communes de Selibaby, Arr et Ajar.

Les populations sont confrontées à une hausse des prix des denrées de première nécessité suite au faible niveau d'approvisionnement lié à l'enclavement de la région et au renchérissement du prix du gasoil (140UM/litre).

Inchiri

La Moughataa d'Akjoujt qui constitue l'une des zones structurellement vulnérables a été classée cette année

parmi les zones à risque du pays à cause des difficultés qu'elle a connues au niveau de la production agropastorale. Les ressources végétales de la région étaient sujettes à un surpâturage constaté depuis le mois de novembre 2000.

Les puits et puisards qui existent par endroits ont commencé à tarir en début du mois de mai, ce qui a accentué la transhumance vers d'autres endroits en ce début des grandes chaleurs.

Malgré la régularité de l'approvisionnement des marchés en produits alimentaires, les populations connaissent des difficultés d'accès aux denrées alimentaires à cause de leur faible pouvoir d'achat. Les prix sont en hausse : le blé et le riz ont vu leur prix passé respectivement de 60UM à 70UM et de 130UM à 150UM le Kg à Akjoujt.

La situation sanitaire, en cette période, est caractérisée par une recrudescence des cas de diarrhées. On signale un départ d'actifs vers d'autres régions à la recherche du travail.

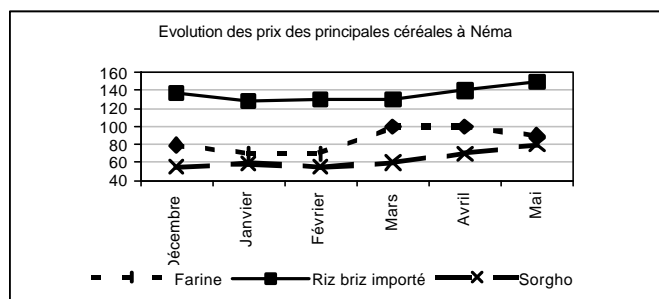
EVOLUTION DES PRIX DES PRINCIPALES DENREES ALIMENTAIRES AUX COURS DES 6 DERNIERS MOIS AU NIVEAU DES REGIONS

L'évolution des prix des produits alimentaires au cours des six derniers mois au niveau des wilayas se caractérise par deux périodes différentes :

- Entre janvier et février, les prix ont subi une légère baisse du fait de l'arrivée sur les marchés de la production céréalière nationale.
- A partir du mois d'avril, la tendance a été à la hausse qui s'est généralisée au mois de mai.

Ce fait est la conséquence logique du début de la période de soudure où se raréfient les produits locaux.

Hodh Chargui :



Dans cette région, le suivi des prix a été régulier durant la période décembre 2000-Mai 2001 sur trois marchés (Néma, Oualata et Timbédra). Sur ces trois marchés, le prix du kilogramme de farine est resté inférieur à 100

ouguiyas durant la période de décembre à février, il a atteint le niveau de 100 ouguiyas en mars et avril 2001 avant d'amorcer une légère baisse.

L'évolution de ce prix est en adéquation avec la répartition de la période (décembre-mai) en deux temps : un 1^{er} temps de bonne offre de céréales traditionnelles qui constituent le substitut de la farine, c'est l'intervalle de temps décembre- février. Un second temps où cette offre régresse fortement et où la farine enregistre son prix maximum en mars-avril. Le fléchissement du prix de la farine à partir du mois de mai serait dû au départ des éleveurs vers de Sud, qui constituent les principaux consommateurs de ce produit.

Le prix du riz local a suivi presque la même évolution que celui de la farine. Le riz importé durant la période considérée a affichés son prix minimum en janvier-mars (125 UM/kg à Néma, 122 UM/kg à Oualata et 130 UM/kg à Timbédra). Il a augmenté en avril – mai pour atteindre 150 UM/kg à Néma et Timbédra et 130 UM/kg à Oualata. Les importateurs du riz étranger qui a pour substitut le riz local peuvent se permettre de rehausser son prix en période de soudure où la commercialisation du riz local est complètement achevée et au moment où les quantités importées de ce produit enregistrées au port autonome de Nouakchott sont encore faibles.

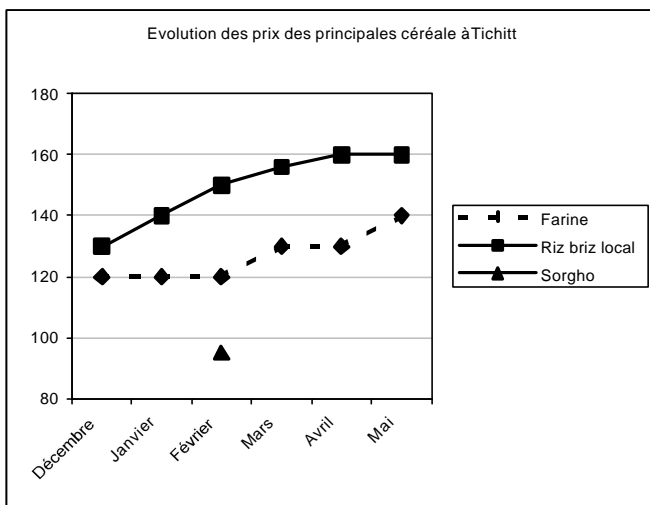
En ce qui concerne les céréales traditionnelles, le prix du sorgho a fluctué autour de 55 UM/kg à Néma et autour

de 45 UM/kg à Timbedra et à Oualata durant les six derniers mois. Les prix de ce produit ont enregistré une hausse généralisée au mois de mai tout en restant inférieur à la moyenne régionale.

Le prix du petit mil est resté presque stable à 50 UM entre décembre et février sous l'effet de la mise sur les marchés de la production nationale.

A partir du mois d'avril, les prix de ce produit ont subi une hausse caractéristique du début de la période de soudure (80 UM/ kg en mai à Néma et à Oualata).

Tagant :



Dans cette wilaya, les prix ont été relevés de manière régulière sur deux marchés, Tidjikja et Tichitt. En moyenne, les prix à Tidjikja sont inférieurs à ceux de Tichitt de 15 à 30% surtout pour le blé et l'huile.

Les prix des céréales importés (blé, farine) ont amorcé une hausse à partir du mois de mars 2001 sur le marché de Tichitt. Cette situation est due à l'enclavement de cette moughataa et à la précarité de son état alimentaire à l'issue d'une saison pluviométrique déficitaire. C'est ainsi que le prix du blé sur ce marché a varié entre 90 UM/kg en janvier et 113 UM/kg en avril et mai, soit une hausse de plus de 20% en trois mois. Le prix de la farine est passé de 120 UM/kg en février à 140 UM/kg en mai.

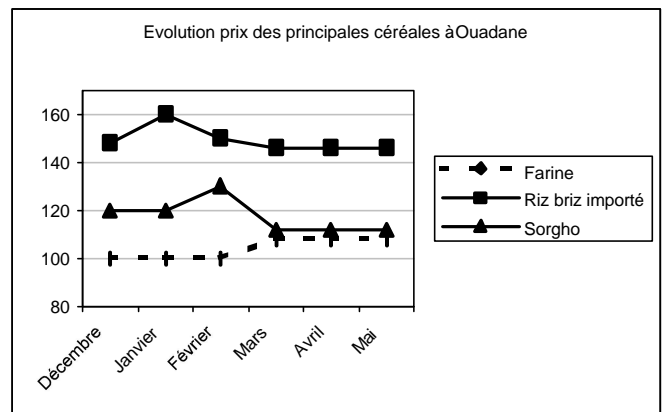
Le prix du riz importé a continuellement augmenté (de 130 UM/kg en décembre il est passé à 160 UM/kg en mai soit une hausse de 23% en 6 mois).

A Tidjikja, les prix des denrées de base ont augmenté entre janvier et mars, de 20 à 30 % pour le blé et la farine, avant de se stabiliser (notamment autour de 80 UM le kilogramme de blé, et 140 UM le riz). Ce fait pourrait avoir pour explication l'achèvement de la route bitumée Nouakchott - Tidjikja.

En ce qui concerne les céréales locales, il faut noter que le petit mil n'existe pas sur les marchés du Tagant, chose due peut être aux habitudes de consommation dans cette wilaya. Aussi, on remarque que le sorgho est presque inexistant dans les transactions des habitants de Tichitt. Par ailleurs, on remarque que les prix des céréales locales (sorgho et riz local) sur les marchés de Tidjikja où elles existent en mai sont au même niveau qu'en décembre après une baisse en mars. La hausse continue du prix du sorgho à partir de mars est en partie la conséquence de l'épuisement des quantités produites dans les barrages du Tagant et du début d'une période de soudure relativement précoce.

Enfin, les prix du lait en poudre « celia » et de l'huile végétal en fût au Tagant sont restés presque stables mais à des niveaux élevés (300 UM/ litre d'huile à Tichitt, 240 UM/litre d'huile à Tidjikja).

Adrar



Dans cette wilaya, quatre marchés sont suivis régulièrement. Il s'agit de Chinguitty, Ouadane, Aoujeft et Atar.

Le niveau global des prix est resté élevé comparativement aux autres régions, mais inférieur au Tagant. Néanmoins, le prix maximum qu'a affiché le blé durant les six derniers mois à Ouadane n'a pas dépassé 84 UM/kg, alors qu'à Tichitt, cet extremum a atteint 113 UM/kg.

Le prix du blé est resté stable depuis janvier à un niveau moyen sous l'effet peut être des quantités des céréales locales transférées à partir des zones de production.

Le prix de la farine est resté stable durant les mois de décembre à avril sur l'ensemble des marchés de l'Adrar attestant ainsi d'un approvisionnement convenable des marchés.

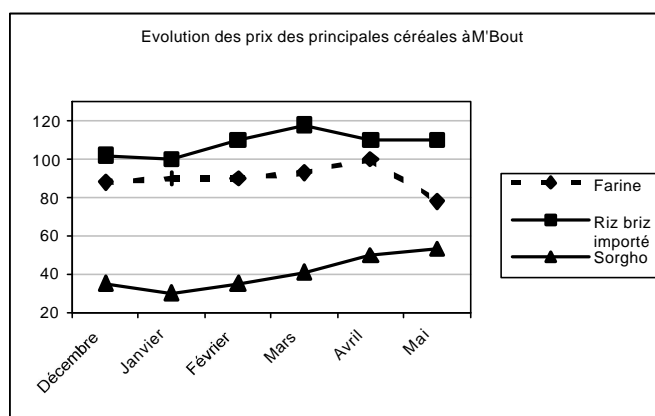
Le prix du riz importé a affiché une stabilité globale sur tout les marchés de l'Adrar avec une légère tendance à la hausse au cours du mois de mai sur certains marchés (Atar 128 UM/kg en avril et 140 UM/kg en mai). Ce fait reste paradoxale si on sait que l'importation du riz est limitée depuis janvier 2001 (c'est ainsi que seules 7.500 tonnes d'aides alimentaires sont parvenues à Nouakchott). Ce qui pourrait s'expliquer par l'existence possible de stocks locaux en riz importé non encore écoulés. Ceci sera vérifié avec l'enquête sur les stocks que nous mènerons à la fin de l'année.

Les prix du riz local après avoir fléchi sur l'ensemble des marchés de l'Adrar en février (82 UM/kg à Atar), ont amorcé une légère hausse au cours du mois de mai (120UM/kg à Chinguetti). Ceci correspond bien aux périodes d'accroissement de l'offre de ce produit (février) et de l'épuisement des quantités offertes (mai).

En ce qui concerne le prix du sorgho particulièrement élevé, on assiste à deux phases différentes. De décembre à février, le prix de ce produit est resté stable à un niveau élevé (110 UM/kg à Aoujeft en décembre, 123 UM/kg en janvier). Ils ont fléchi en mars et se sont stabilisés par la suite (120 UM/kg en février à Aoujeft et 80 UM/kg en mars). Ceci est la conséquence de l'arrivé sur le marché de l'Adrar de quantités transférées à partir des zones de production des autres wilayas.

Les prix du lait en poudre « celia » et de l'huile fût ont peu varié durant la période des six derniers mois avec un niveau très élevé (250 UM le litre d'huile et 750 UM le kilogramme de lait à Chinguetti).

Gorgol



Dans cette wilaya, les prix sont inférieurs aux autres wilayas sauf pour le blé. Le suivi des prix a été opéré sur trois marchés : Kaédi, M'Bout et Tifondé-Civé.

Sur ces trois marchés, le prix du blé a varié avec de faibles amplitudes durant les six derniers mois (de 70 UM/kg à 82 UM/kg à Kaédi, de 70 UM/kg à 80 UM/kg à M'Bout et de 80 UM/kg à 90 UM/kg à Tifondé-Civé).

On peut cependant remarquer que les prix de ce produit ont amorcé une légère hausse généralisée sur les trois marchés à partir du mois de mai conséquence peut être du début de la période de soudure et d'un accroissement de la demande sous l'effet de la concentration des éleveurs dans cette wilaya et l'épuisement des stocks villageois. Les niveaux des prix à Tifondé-Civé (qui est une zone de concentration du cheptel) comparés aux autres marchés le prouvent.

Les prix de la farine ont atteint 110 UM en mars à Tifondé Civé et ont enregistré une légère tendance à la baisse depuis cette date. Etant donnée les difficultés d'approvisionnement à partir de Nouakchott en hivernage, les commerçants ont l'habitude de constituer dès le mois de mai des stocks relais sur toute la bande frontalière. Ceci pourrait expliquer le fléchissement des prix de la farine en mai.

Les prix du riz importé ont été quasi-stables à un niveau inférieur à la moyenne des autres régions sur les trois marchés et durant les six derniers mois à l'exception d'une augmentation enregistrée à Kaédi entre avril et mai (98 UM/kg à 120 UM/kg). Il s'agit là peut être d'un début de perturbation de l'approvisionnement qui ne s'est pas encore répercuté sur les autres marchés.

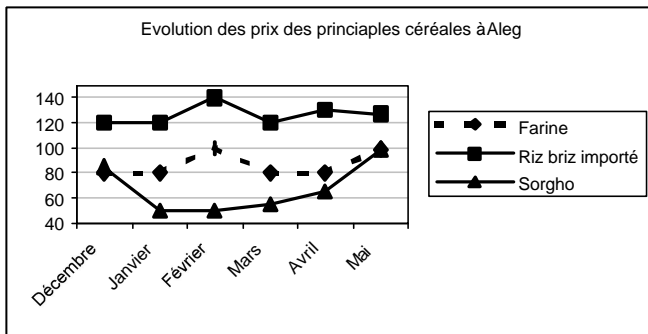
Les prix du riz locale sont restés stables à un niveau inférieur à la moyenne durant la période considérée au Gorgol sauf à Tifondé-Civé où on a enregistré un fléchissement du prix du riz local en février (90 UM/kg en janvier à 70 UM/kg en février). Ce fait peut provenir de l'arrivé d'importantes quantités de riz sénégalais environnant récolté en janvier.

Le prix du sorgho a enregistré son minimum en janvier sous l'effet des récoltes (53 UM/kg en décembre à 46 UM/kg en janvier à Kaédi, 35 UM/kg en décembre à 30 UM/kg en janvier à M'Bout). Le prix de ce produit est revenu progressivement à son cours élevé entre février et mars 2001 (il est passé de 46 UM/kg à Kaédi en janvier à 60 UM/kg en mai, de 30 UM/kg en janvier à M'Bout à 53 UM/kg en mai). La même évolution a été suivie par les prix du haricot avec la différence que la période de bas prix pour le haricot a été le mois de décembre, cela a été valable pour le maïs local.

Par contre, le prix du petit mil a subi une hausse importante depuis décembre jusqu'à mars sur le marché de M'Bout (passant de 64 UM/kg en décembre à 88 UM/kg en mars). Ce qui atteste d'une mauvaise production du diéri à M'Bout. Ce même produit a enregistré un fléchissement de ses prix à partir d'avril toujours à M'Bout passant de 88 UM/kg en mars à 63 UM/kg le kilo en mai. Ce dernier constat trouve son explication peut être dans l'existence de flux de ce produit en provenance du Mali via Guidimaha couplé à

un transfert de la préférence des consommateurs en faveur du sorgho qui est à un prix plus bas.

Brakna



Dans cette région, les prix sont voisins de la moyenne des autres régions mais plus ou moins fluctuant d'un marché à un autre. Le suivi des prix a été opéré sur trois marchés (Aleg, Boghé et Mal).

Durant la période décembre-mai le prix du blé a été quasiment stable à Aleg. Le prix de ce produit a légèrement baissé à partir de mars à Mal sous l'effet peut être de l'action de la banque de céréale financée par l'Union européenne dans le chef lieu de cet arrondissement (10 UM de moins par kilogramme soit 60UM/kg actuellement à Mal).

Les prix de la farine ont subi une légère hausse à Aleg en février (80 UM/kg en janvier et 100 UM/kg en février), à Boghé il est passé de 80 UM/kg en février à 100 UM/kg en mars et à Mal, il est passé de 80 UM/kg en mars à 100 UM/kg en avril. Il s'agit à notre avis d'une perturbation ponctuelle qui a débuté à Aleg et s'est propagée par la suite sur les autres marchés et qui disparaîtra les mois prochains.

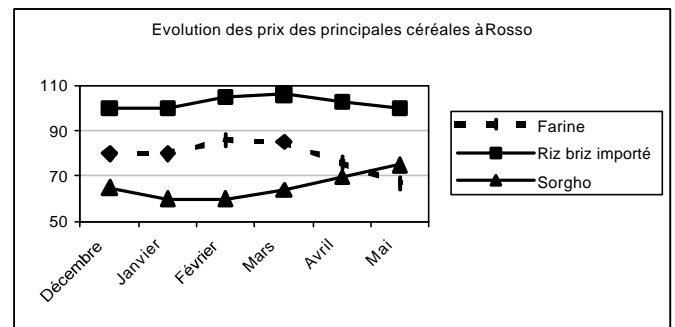
Le prix du riz importé a subi une hausse plus ou moins importante selon les marchés en février (passant de 120 UM/kg en janvier à Aleg à 140 UM/kg, de 124 UM/kg à 140 UM/kg à Mal et de 110 UM/kg à 120 UM/kg à Boghé). Ce niveau du prix du riz importé s'est maintenu par la suite avec un fléchissement timide des prix en avril à Aleg et à Boghé (127 UM/kg en mai à Aleg). La cause de ces perturbations provient d'une absence d'importation de ce produit au niveau national durant la période concernée et peut être d'une anticipation de la part des commerçants de la reprise prochaine de ces mêmes importations.

Le prix du riz local, malgré une certaine stabilité à Aleg enregistre une forte fluctuation à Boghé avec des pics en janvier (90 UM/kg) et en avril (110 UM/kg).

L'instabilité de ce marché peut être attribuée à l'infiltration de quantité de riz sénégalais malgré une action douanière continue. A Mâle, ce produit a subi une hausse à partir du mois de mars passant de 103 UM/kg à 120 UM/kg en mars en raison de la rareté de cette denrée sur les marchés.

L'évolution du prix du sorgho au Brakna a suivi le calendrier des récoltes, il a fléchi à Mâle en janvier (77 UM/kg à 74 UM/kg) sous l'effet de la récolte du dièri pour amorcer une hausse légère mais continue à partir de février attestant ainsi de la faiblesse des quantités produites. Il a baissé en janvier à Boghé sous l'effet du dièri et cette baisse s'est maintenue jusqu'en avril sous l'effet de la production du Walo (50 UM/kg en janvier, 48 UM/kg en février et 50 UM/kg en mars). A Aleg, la période de grâce s'est étalée jusqu'au mois d'avril puisqu'il faut tenir compte de la production des bas-fonds en plus de celles du dièri et du walo. Cette même situation a prévalu pour le haricot à Aleg et Boghé.

Trarza

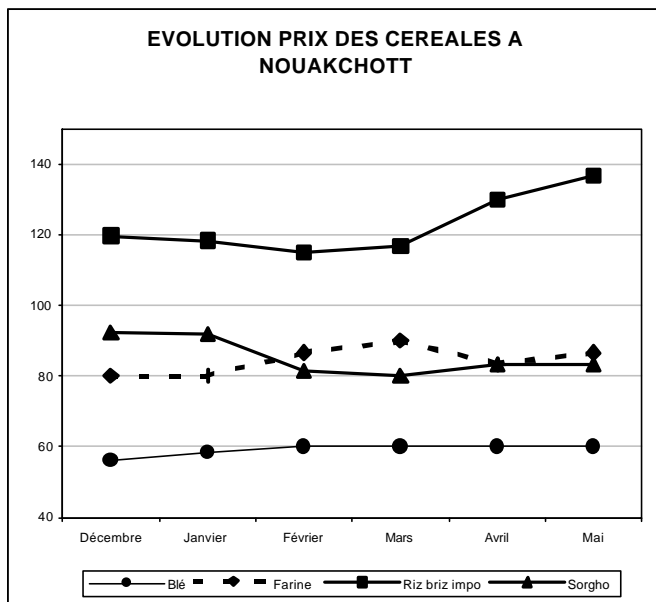


Dans cette région, les prix sont inférieurs à la moyenne des autres régions attestant d'une stabilité due à un bon approvisionnement. Le suivi des deux marchés de Rosso et de R'Kiz à montrer que les prix sont restés stables durant les six derniers mois avec toutefois une tendance à la baisse des prix du blé et de la farine au mois de mai conséquence peut être d'un accroissement de leur offre sachant que plus de 20.000 tonnes d'importation de blé et farine (en équivalent grains) ont été importées en avril après plus de 30.000 tonnes en février.

Les prix du riz local et importé sont restés stables à des niveaux inférieurs à la moyenne des autres régions.

Les prix du sorgho amorcent une légère hausse depuis février comme signe précurseur de la période de soudure où les produits locaux deviennent rares au Trarza suite entre autre à une mauvaise production du sorgho dans le walo de R'Kiz.

EVOLUTION DES PRIX A NOUAKCHOTT



A Nouakchott, l'Observatoire de la Sécurité Alimentaire relève chaque fin de mois le prix de détail à la consommation des denrées de base au niveau des marchés d'El Mina, de Toujounine et de la Socogim appelé communément "marché de la mosquée marocaine". L'Observatoire relève aussi le prix des grossistes sur le marché de la capitale.

C'est ainsi que le prix du kilogramme de blé en gros était à 45 UM en décembre, 55 UM en avril pour revenir à 50 UM en mai, au même moment, les détaillants ont peu ou pas du tout varié leur prix (60 UM dans les trois marchés de janvier à mai).

Le prix de la farine sur les trois marchés et durant la même période considéré a fluctué dans une fourchette étroite (± 10 UM/kg).

Par contre, les prix du riz importé après une stabilité relative durant la période de décembre à mars (115 UM/kg), ont affiché une tendance à la hausse à partir du mois d'avril (le kilogramme de ce produit coûte actuellement 130 UM à El Mina et 140 UM à la Socogim et à Toujounine). Cette hausse résulte peut être de l'épuisement des quantités de riz local qui existait sur les marchés et qui était de substitution concurrentiel du le riz importé, ajouté à cela, le niveau d'importation du riz encore très bas.

Cette idée est confortée par la tendance à la hausse des prix du riz local à partir d'avril sur les trois marchés attestant de sa rareté relative (100 UM/kg en avril-mai à Toujounine au lieu de 90 UM/kg en mars).

L'évolution du prix du haricot a connu durant les six derniers mois trois temps différents :

- entre décembre et février, sa tendance était à la hausse
- au cours de la période mars-avril, il s'est stabilisé
- en mai, il a enregistré une hausse importante (125 UM/kg à 165 UM/kg en moyenne)

La tendance à la hausse constatée durant la première période est due à l'épuisement des quantités produites en diéri. A partir de mars, les quantités produites en walo ont stabilisé les prix et en mai l'épuisement de ces dernières quantités a engendré une hausse considérable.

Pour le cas du sorgho, les détaillants de Nouakchott ont connu deux périodes différentes :

- Une période favorable (décembre-février) où ils ont maintenu leur prix quasi-stable malgré la baisse des prix pratiqués par les grossistes réalisant ainsi des marges bénéficiaires excédant 30 UM/kg.
- A partir du mois de mars, le prix de gros a considérablement augmenté et les détaillants n'ont pas pu suivre sous l'effet peut être de la faiblesse du pouvoir d'achat des consommateurs.

Cette situation est aussi observée pour l'évolution du prix du petit mil avec toutefois des écarts beaucoup plus importants et une hausse des prix de ce produit au détail à partir de mai avec une quasi-stabilité de son prix chez les grossistes. Il s'agit peut être d'une anticipation des détaillants.

Les prix du maïs local ont légèrement augmenté à partir d'avril (de 70 UM/kg à 80 UM/kg). Ce produit se fait rare actuellement, n'existant même pas sur le marché de Toujounine.

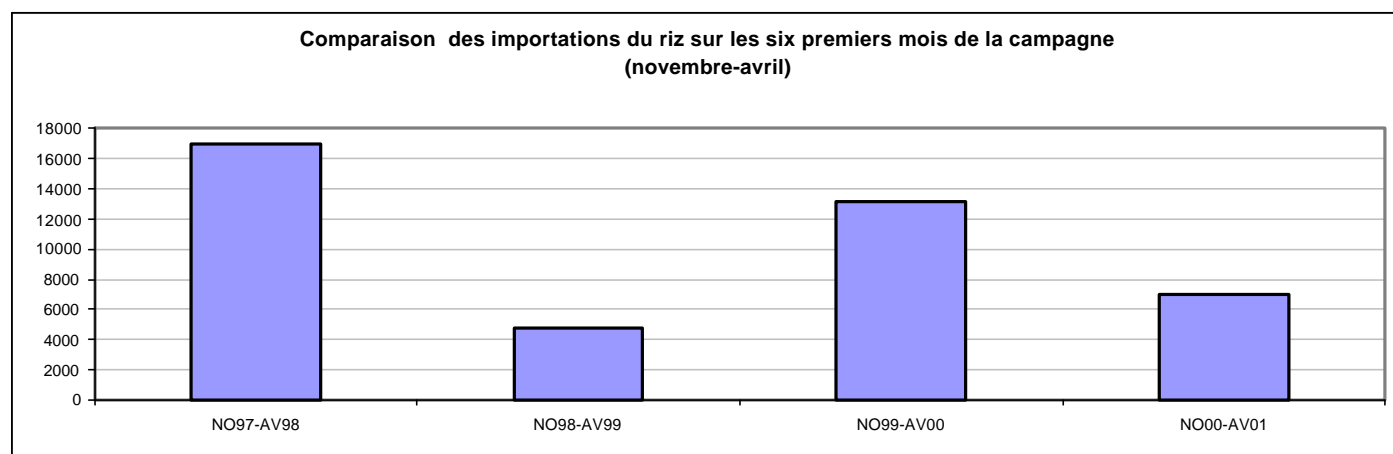
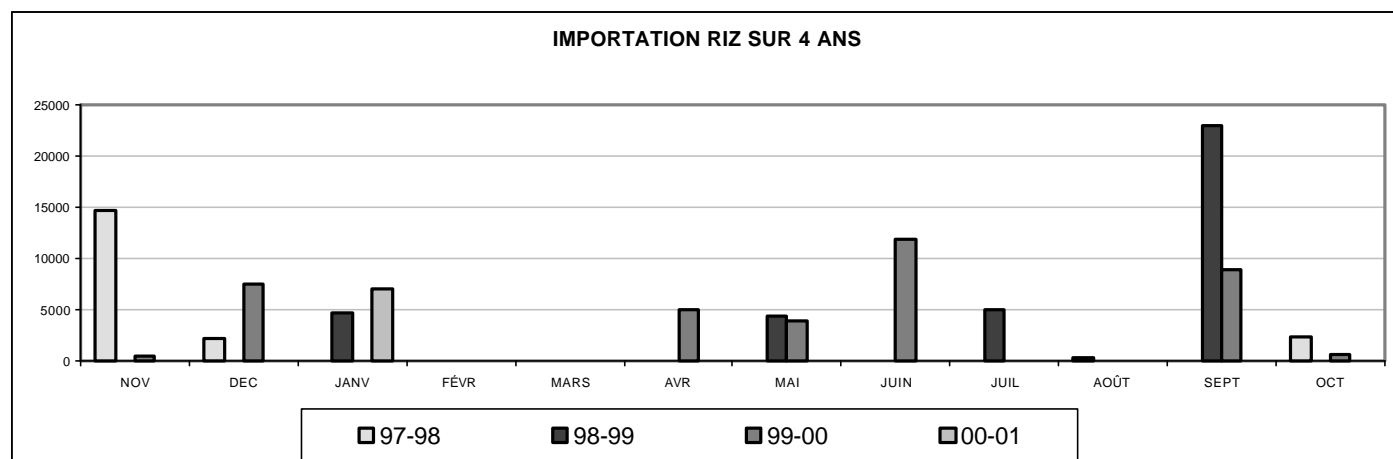
PRIX A LA CONSOMMATION AU DETAIL EN MAI 2001(UM/KG)

Marché	Blé	Petit mil	Sorgho (Taghalit)	Riz brisure importé	Riz brisure local	Farine de blé	Huile (fût)	Lait poudre (celia)	Haricot	Viande de boeuf	Viande de chameau	Viande de mouton
Atar	65		96	140	110	70	200	720	134		560	690
Ouadane	84		112	146	108	108	300	850	192		510	600
Chinguitty	70			144	120	84	250	750	147		640	660
Aleg	73		99	127	98	99	197	793	99	550	600	700
Bababé		88	60	110	90	75	187	780	125			
M'bagne	80	80	78	90	80	85	195	770	100	400	400	430
Maghta Lahjar	63	71	65	136	107	86	206	676	150	400	380	500
Djonaba	74	62	59	145	120	85	214	740	311	360	380	400
Boghé	120	67	69	100	80	64	174	840	75	600	600	600
Male	60	62	62	140	120	80	220	800	120			
Kaédi	82	56	60	120	90	100	186	700	115	450	500	700
M'Bout	80		53	110	100	78	200	800	94	430	480	
Dijajbine	100		45	140	103	97	220	900	125	320		400
Monguel	82		55	130	100	100	215	800	100	400	400	460
Maghama	79	77	52	100		102	200	800	47	350		
Foum Gleita	73	64	68	90	84	92	94	880	136	224	224	700
Lexeiba	150	100	59	167	95	98	192	800	98	500		500
Néma		80	80	150	110	90	200	750	200	400	500	500
Bassiknou		60	65		100	110	230	600	100	500	400	300
oualata		80	80	130	100	100	240	800	200	300	300	300
Amourj	80	70	70	141	110	100	245	800	180	300	300	350
Timbedra		90	80	150	130	100	250	800	140	400	400	
Ai oun	70		90	150	110	100	230	800	150	400	400	400
Tintane	80	70	70	140	120	90	240	800	180	400	500	600
Tamchekett	94		70	134	120	106	265	750	125	300	300	360
Modibougou	90	70	70	128	120	90	250	900	180	400		500
Akjoujt	69	82	70	140	122	77	200	760	136		600	600
Bennichab	75		120	140	126	96	183	586	170		490	600
Tidjikja	80		80	140	120	90	250	800	80	400	400	500
Tichitt	113			160	140	140	300	1000	180		250	400
Moudjeria	80		65	140	130	100	250	750	80	400	400	500
Rosso	59	65	75	100	80	67	174	700	172	500	600	500
R'kiz	65		77	116	90	84	175	700	132	470	500	600
Boutilimitt	60		74	120		68	180	700	130		600	700
Ouad Nagha	62	80	124	144	118	75	187	772	200		600	700
Nktt-Socogim	60	90	80	140	110	90	170	700	160	500	600	700
Nktt-El Mina	60	90	80	130	100	90	180	720	160	500	600	700
Nktt-Toujounine	60		90	140	100	80	180	700	180		600	700

Source : Observatoire de la Sécurité Alimentaire

IMPORTATION DES CEREALES

LE RIZ



Selon les statistiques du Port Autonome de Nouakchott, durant les six premiers mois de l'année campagne* 1997-1998, la Mauritanie a importé 16700 tonnes de riz. Au cours de la même période de 1998-1999, elle n'a importé que 4700 tonnes et son importation dans la période de 1999-2000 est chiffrée à 13000 tonnes. En 2000-2001, l'importation commerciale de riz a été absente durant les six premiers mois, ce qui n'exclue pas qu'elle pourra s'intensifier durant les six autres mois, la Mauritanie n'a encore reçu que 7037 tonnes de riz et sous forme d'aide alimentaire. Cette quantité comparée aux quantités reçues au cours de la même période des années précédentes constitue une régression d'importation de 46% par rapport à 1999-2000, de 58% par rapport à 1997-1998 et dépasse celle de 1998-1999 de 47%.

Par ailleurs, en observant les importations mois par mois, on constate qu'en 1997-1998, l'importation de riz a été réalisée à 74% dans le seul mois de novembre. En 1998-1999, l'importation a été réalisée à 61% durant le mois

de septembre. En 1999-2000, l'importation a été répartie de façon homogène sur tous les trimestres avec 54% réalisé entre juin et septembre.

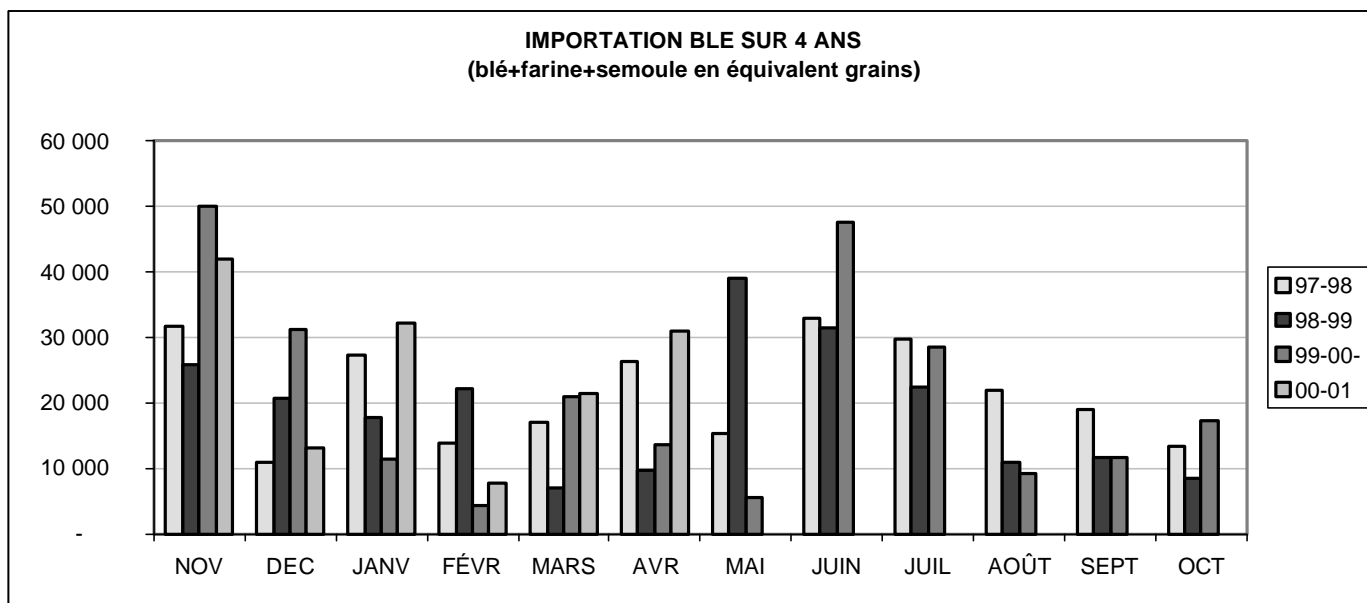
Il nous semble qu'en 1997-1998, les importateurs de riz ont su très vite que le niveau de la production était en baisse et ont très vite réagi en important dès le mois de novembre.

En 1998-1999, nos importateurs ont préféré attendre que la production locale soit écoulee (production rizicole de 61.000 tonnes) et n'ont débuté leur importation qu'en juillet pour l'intensifier surtout en septembre anticipant ainsi une mauvaise production en 1999-2000.

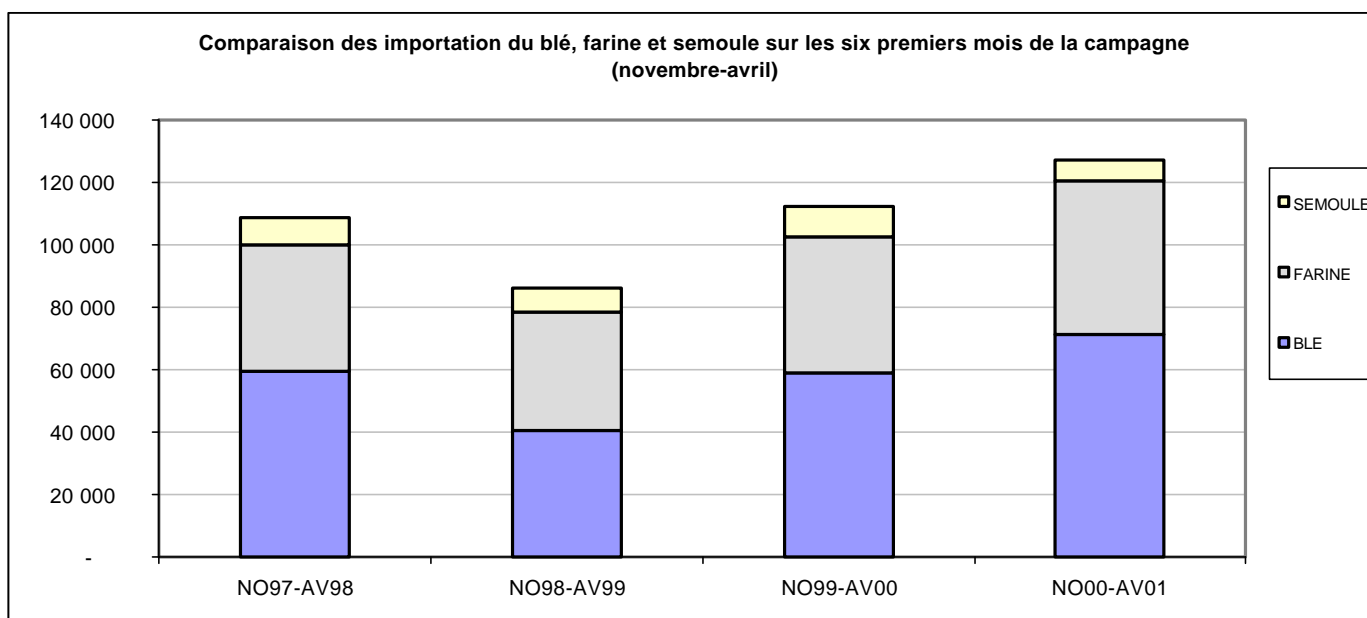
En 1999-2000, les importations ont été réparties sur toute l'année pour répondre à chaque fois à un besoin ponctuel.

* l'année campagne: du 1^{er} novembre au 31 octobre de l'année suivante

LE BLE (blé, farine et semoule en équivalent grains)



Source : Port Autonome de Nouakchott



Source : Port Autonome de Nouakchott

Durant la campagne 1997-1998, la Mauritanie a importé 258.957 tonnes de blé (blé, farine et semoule en équivalent grains) dont 126.910 tonnes importées au cours des six premiers mois, soit 49%.

En 1998-1999, l'importation de ce produit se chiffrait à 222.339 tonnes dont 103.149 tonnes importées durant les six premiers mois, soit 45%.

En 1999-2000, la Mauritanie a reçu 251.359 tonnes de ce produit dont 131.560 tonnes réalisées au cours des six premiers mois, soit 52% de l'importation annuelle.

En 2000-2001, la Mauritanie a importé entre novembre 2000 et le 30 avril 2001, 147.208 tonnes, ce qui constitue 12% de plus que ce qui a été importé durant les six premiers mois de 1999-2000 qui constitue le semestre où l'importation a été la plus importante durant les trois dernières années.

Ceci donc permet de dire que l'approvisionnement du marché national en blé semble plutôt satisfaisant.

L'AGRICULTURE IRRIGUEE :

Situation actuelle et perspectives

A partir du début des années 1970 et avec l'avènement de la première grande sécheresse en Mauritanie, la production agricole traditionnelle a connue une chute importante. Dans l'objectif de satisfaire le maximum possible des besoins alimentaires du pays dont la population croit à un taux annuel de près de 3%, l'Etat s'est investi dans une stratégie de développement du secteur irrigué rendue possible grâce, notamment, aux aménagements de l'OMVS et du barrage de Fom Gleite. C'est ainsi que la SONADER (Société Nationale de développement Rural) a entamé des programmes d'aménagement de périmètres irrigués le long du Fleuve au bénéfice des populations.

Parallèlement à cette action, le CNRADA (Centre National de Recherche Agronomique et de Développement Rural) a entamé des programmes de recherche sur les semences, les techniques culturales et les protocoles du calendrier agricole de l'irrigué.

Au milieu des années 1980 et grâce à la mise en eau des barrages de Diama et Manantali, le secteur privé a amorcé un engagement dans l'irrigué (surtout au Trarza). Ainsi les investissements privés, avec l'appui du crédit agricole et les subventions de l'état (pour les intrants agricoles et le carburant) ont été orientés vers le secteur qui a connu, ainsi, un bond considérable. Cette situation a stimulé le développement d'activités annexes autour de la riziculture. Il s'agit, entre autres, des usines de décortilage du riz, d'activités de génie rural relatives aux aménagements et à l'entretien des périmètres et des activités liées à la commercialisation. Cet engouement pour le secteur, conjugué aux facilités accordées par l'état pour encourager les producteurs, a favorisé, pendant plusieurs années, la production rizicole qui atteignait des rendements de 5 à 6 tonnes à l'hectare.

Les superficies cultivées en irrigué n'ont cessé de croître pour atteindre au cours de la campagne 2000/2001 20 881 hectares ainsi réparties :

**Superficies cultivées (en hectares) et Productions brutes (en tonnes)
en irrigué par type d'encadrement et par spéculation campagne agricole 2000/2001**

Typologie	Sorgho		Maïs		Riz		Ensemble	
	Superficie	Production	Superficie	Production	Superficie	Production	Superficie	Production
SONADER	1 068	1 602	1 139	1 822	7 755	31 020	9 962	34 444
M'pourié	0		0		1 111	5 555	1 111	5 555
Privés	10	15	752	1 504	7 716	34 722	8 478	36 241
C.S.F Sonader	43	65	373	648	0		416	713
C.S.C Sonader	0		0		914	3 199	914	3 199
Total Irrigué	1 121	1 682	2 264	3 974	17 496	74 496	20 881	80 152

Source : DPSE

Cependant avec le désengagement de l'état, il y a deux ans de certains domaines-clés (notamment le crédit agricole et les intrants agricoles) le secteur a commencé à connaître un début de désorganisation. Ce qui s'est répercuté sur les niveaux des rendements qui ont chuté pour atteindre 3 à 4 tonnes à l'hectare.

Le savoir-faire des paysans n'a pas diminué; encore moins l'encadrement technique car l'Etat, à travers ses structures diverses continue à assurer, la vulgarisation et l'encadrement technique nécessaires aux producteurs. Mais force est de constater que l'environnement économique de l'irrigué connaît une période de transition qui pourrait être déterminante pour l'avenir du secteur; dans la mesure où des mutations profondes devraient s'y opérer qui requièrent la surveillance de certains déterminants de la production mais aussi de la rentabilité de l'activité, de la conservation des sols et de la gestion de l'eau. En l'occurrence, il s'agit de veiller à :

1. Fixer la campagne à son cycle normal pour un meilleur développement végétatif des plantes. Comme l'a prouvé la recherche agronomique pour une saison normale, un semi-opéré après le 15 août ne saurait donner des rendements avantageux car on observe des avortements des plantes, les graines sont mal remplies et donc le producteur ne pourra couvrir ses frais d'exploitation. Il y a lieu de débiter les travaux de préparation des sols suffisamment à temps pour que l'exploitation puissent s'opérer dans les limites du calendrier cultural préconisé par la recherche agronomique.
2. Appliquer les principes d'une fertilisation équilibrée qui garantisse la restitution au sol de l'ensemble des prélèvements dus à l'exploitation agricole. Ces principes sont de deux types; une fumure de fonds et une fumure de couverture. Très souvent la fumure de

fonds n'est pas pratiquée pour plusieurs raisons. Souvent pour les producteurs peu avertis, il s'agit d'une dépense de trop qui va augmenter leurs frais d'exploitation et donc grever leurs bénéfices.

Parfois les producteurs n'en prennent conscience qu'après plusieurs campagnes quant leurs rendements commencent à chuter à cause de la pauvreté des sols surexploités. Enfin, pour les producteurs avertis et fortement dépendant de l'activité, ils ont des difficultés à trouver sur le marché cette fumure dont les variétés les plus connues localement sont le TSP et le DAP.

Pourtant cet apport est fortement recommandé dans les fiches techniques de la SONADER et de la recherche agronomique qui tracent les itinéraires techniques de l'exploitation agricole.

S'agissant de la fumure de couverture, actuellement seule l'urée est disponible par les fournisseurs du secteur, mais des fois tardivement pour respecter les protocoles d'amendements des parcelles en exploitation. Ce qui se répercute inévitablement sur le développement végétatif des plantes et par voie de conséquence sur les rendements et les productions.

3. Respecter les normes de production et de conservation des semences. Des agréments sont accordés aux producteurs de semences de base qui constituent les fournisseurs, en la matière, des paysans. Or il semblerait que certaines semences certifiées ne soient pas bonnes car mélangées à du paddy malpropre. Ce qui favorise la prolifération de mauvaises herbes (genre Tyffa) et diminue les facultés germinatives des plantes.
4. Recouvrer au maximum le crédit octroyé par l'UNCACEM en conditionnant, par exemple, l'octroi du crédit par le respect d'un itinéraire technique minimum qui garantisse aux producteurs des rendements suffisants pour assurer une rentabilité économique et financière de l'exploitation.
5. Encourager la mécanisation pour respecter les calendriers culturaux mais aussi pour réaliser les objectifs de double campagne nécessaire à une exploitation maximum du potentiel offert par l'irrigué. Actuellement, on parle souvent de contre saison chaude ou froide qui aurait été pratiquée par quelques producteurs. Cela pourrait être vrais cependant ces producteurs n'ont pas souvent pu faire une saison normale sur les mêmes parcelles.

Il apparaît donc que l'objectif d'une double saison (avec une saison normale et une contre saison chaude) requiert une agriculture de type intensif avec

un minimum de mécanisation pour sa réalisation. Quant à la contre saison froide, qui concerne essentiellement le maraîchage, elle ne peut être pratiquée qu'à petite échelle dans la mesure où les problèmes de conservation et de transformation demeurent posés. Il faut attendre que les effets d'entraînement, résultant du développement du secteur, stimulent l'investissement dans le domaine de l'agroalimentaire.

6. Résoudre le fameux problème de la commercialisation qui trouve son fondement dans deux aspects, à savoir la qualité du décorticage et du conditionnement du riz et les débouchés commerciaux.

Pour ce faire-il faut que les procédés d'usinage apportent sur les marchés un produit compétitif par sa qualité et son prix, mais il faut aussi identifier les débouchés commerciaux nationaux (et pourquoi pas sous régionaux) pour l'écoulement de la production.

7. Protéger les cultures contre les dégâts causés par les oiseaux granivores et pour ce faire la Direction de l'Elevage et de l'Agriculture a déjà pris les dispositions pour faire face à ce fléau. Déjà au cours de la campagne 2000/2001 des traitements aériens et terrestres ont été réalisés dans les trois principales wilayas où se pratique l'agriculture irriguée ainsi répartie :

Wilaya	Traitements aériens		Traitement terrestre
	Superficies	Heures de vol	
Trarza	1 113 ha	46H26	1 340 ha
Brakna			125 ha
Gorgol			244 ha
Total	1 113 ha	46H26	1 709 ha

Source : DEA/MDRE

S'agissant des interventions aériennes, elles ont été concentrées au Trarza, mais la Direction de l'Elevage et de l'Agriculture vient d'obtenir un financement pour des opérations aériennes devant couvrir l'ensemble du territoire national. Il s'agit d'un contrat local de deux avions pour 300 heures de vol par an qui peuvent être utilisés contre tous les ennemis de cultures, en particulier les oiseaux granivores et les criquets pèlerin.

Ceci est d'autant plus utile que les services compétents de la Direction de l'Agriculture estiment que les pertes occasionnées par les oiseaux peuvent varier de 30% à 100% de dégâts sur une même exploitation. Par ailleurs un protocole de coordination de la lutte anti-aviaire a été signé avec la Direction de la Protection des Végétaux au Sénégal pour la programmation de cette lutte. Ce protocole est d'autant plus justifié que les dortoirs se

situent de part et d'autre de la frontière et que seule une action concertée peut être efficace.

C'est finalement sur la base de l'ensemble de ces éléments qu'un séminaire de programmation de la campagne agricole 2000/2001 s'est tenu du 11 au 13 avril 2001 à l'initiative du MDRE. Ce séminaire dont l'objectif est de cerner les contours de la campagne agricole 2001/2002, a fait une série de recommandations qui tiennent compte des différents problèmes évoqués plus

haut et préconisent des actions que, déjà, les pouvoirs publics s'attèlent à réaliser.

Le Ministère du Développement Rural et de l'Environnement, à travers la Direction des Politiques, du Suivi et de l'Evaluation a donné, au cours du séminaire de programmation de la campagne 2001/2002, les premières prévisions des emblavures et production en irrigué qui se présentent ainsi.

Récapitulatif: Prévisions emblavures et productions année agricole 2001/2002

Campagne	Superficie (ha)			Total (ha)	Productions (T)			
	Riz	Sorgho/Maïs	Maraîchage		Riz	Sorgho/Maïs	Maraîchage	Total
Contre saison chaude 2001	1 400			1400	5 975			5 975
Hivernage 2001	7 760	1 220		8 980	33 085	1 830		34 915
Contre saison froide 2001/2002		800	845	1 645		1 200	12 675	13 875
TOTAL	9 160	2 020	845	12 025	39 060	3 030	12 675	54 765

L'estimation de la production est basée sur les rendements suivants :

Riz : 4,5 tonnes / ha pour les grands périmètres et 4 tonnes / ha pour les petits

Sorgho – Maïs : 1,5 tonnes / ha

Maraîchage : 15 tonnes / ha

Pour garantir la réussite de la campagne 2001/2002, un certain nombre de mesures sont déjà prises au niveau des pouvoirs publics. Ils s'agit, en l'occurrence de :

- la mise en place d'un dispositif de lutte anti-aviaire qui sera axé, pour l'essentiel, sur les traitements aériens dont les financements sont déjà disponibles. Une première réunion de programmation sera tenue à la veille de la campagne avec la partie sénégalaise et enfin de campagne une réunion d'évaluation permettra de mesurer l'impact et les résultats de cette action.
-
- La disponibilisation de semences certifiées en quantité suffisante pour les producteurs. On estime à 800/1000 tonnes les besoins en semences de la campagne hivernale.

Déjà au niveau du laboratoire du centre semencier plus de 400 tonnes de semences ont été certifiées pour les producteurs de semences et des mesures sont prises pour :

- la collecte et l'analyse des échantillons
- la certification des semences et plants

- l'étude de dossier des agréments
- le contrôle de qualité des opérations de diversification
- La préparation de certaines mesures d'accompagnement, en marge de la campagne. Il s'agit, entre autres de :
 - Préparer le matériel lourd notamment les moissonneuses batteuses et le matériel d'aménagement (niveleuses, tracteur et autres engins)
 - Prévenir les opérations de désenclavement des zones de production (au Trarza Est par exemple)
 - Assurer le curage et le faucardage des axes hydrauliques pour faciliter l'écoulement des eaux vers les zones éloignées et sur les bords du fleuve.

LA PÊCHE ARTISANALE EN MAURITANIE * :

le cas des pêcheurs Imraguen

* Cet article est réalisé par un Consultant Indépendant

Un développement récent

La pêche artisanale pratiquée en Mauritanie représente, depuis plus d'une décennie, une priorité de la politique de développement du secteur de la pêche. Cette priorité s'est traduite dans les faits par une augmentation soutenue et une diversification des moyens de production de cette pêcherie.

Une enquête semestrielle du CNROP de juillet 1998 évalue le nombre d'emplois directs créés par ce sous secteur à haute intensité de main d'œuvre à plus de 9.000. Les emplois induits par le développement récent des activités de pêche dans la région de Nouakchott sont difficiles à estimer mais semblent également importants : charpentiers de marine, mécaniciens pour les moteurs, charretiers pour le transport du matériel, cuisinières, fabricants de plombs à lester les filets ou d'ancres marines, etc.

Le nombre d'embarcations est passé de 677 unités en 1991 à près de 3.000 en 1997. Les unités de pêche aux pots de poulpe représentent environ 40 % de l'ensemble de l'effectif. Les autres unités pratiquent la pêche au filet, à la ligne ou ciblent les petits éléments pélagiques.

Le parc piroguier est intégralement motorisé, à l'exception des barques traditionnelles à voile exerçant dans la zone du Banc d'Arguin (Cf. infra l'article consacré aux Imraguen). Les moteurs de puissance égale ou supérieure à 40 Cv dominent très largement. Cette forte motorisation semble liée à l'élargissement de la zone d'activités des unités de pêche, en permettant de fréquenter des zones plus éloignées du port d'attache.

Le poulpe constitue, en raison de sa valeur commerciale très importante, la principale cible des intervenants dans ce sous-secteur. L'émergence de nouveaux marchés encourage également de nouvelles pêcheries commerciales telles que celles des raies et requins. De même, la demande d'espèces nobles (dorade, sole, rouget) s'intensifie. Parallèlement, la fabrication de glace à Nouakchott et Nouadhibou et la multiplication des vols réguliers vont permettre l'ouverture du marché européen à ces produits.

Depuis 1993, et sous l'impulsion de sociétés de pêche basées principalement à Nouakchott, des campements

saisonniers pratiquent exclusivement la pêche au mullet au sud du Cap Timiris de novembre à février. Les pêcheurs recourent à des embarcations motorisées et à de redoutables filets tournants de mailles inférieures à 20 mm et de plus de 1.200 mètres de longueur. L'objectif principal est la prise des œufs de mullets destinés à l'exportation sur le marché européen sous forme de poutargue.

De nombreuses contraintes

Le sous-secteur de la pêche artisanale souffre de plusieurs handicaps, parmi lesquels on peut citer :

- Le manque d'organisation et de professionnalisme des opérateurs dans la filière.
- Une fiscalité inadaptée.
- Des coûts d'intrants élevés.
- L'absence dans la zone de Nouakchott de port de pêche spécifique.
- L'insuffisance de la concertation entre la profession et l'administration au moment de la définition des choix stratégiques.

Néanmoins, le problème de fond demeure la surexploitation des ressources halieutiques.

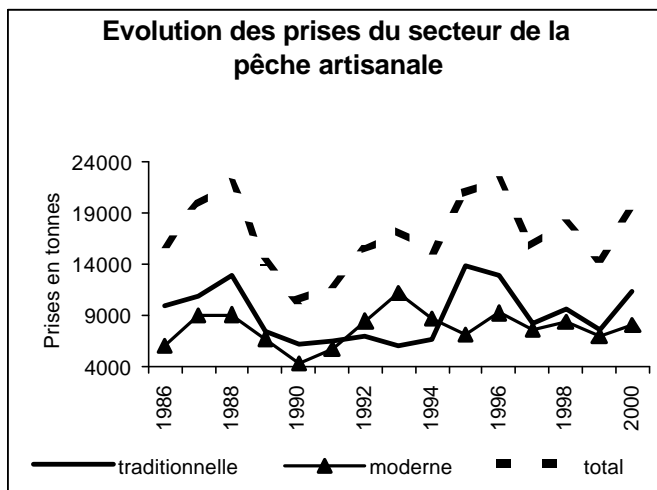
Ainsi, selon la Direction des Etudes et de l'Aménagement des ressources halieutiques, et malgré l'augmentation des unités de pêche, la production comptabilisée est passée de 20.978 tonnes en 1995 à 18.043 tonnes en 1999 ; les chiffres provisoires pour 2000 avancement 19.456 tonnes. Cette relative stagnation traduit une baisse de la productivité, conséquemment à la réduction des ressources.

En effet, depuis le début des années 90, une armada de navires chalutiers nationaux et étrangers en situation plus ou moins régulière raclent systématiquement les fonds marins. De son côté, l'essor de la pêche artisanale et les nouvelles techniques de prise aggravent la situation. Les incursions en zones protégées, l'utilisation de filets prohibés, la pêche juvénile et la pollution marine constituent autant de pratiques qui contribuent chaque jour davantage à l'appauvrissement d'une zone autrefois réputée prolifique.

Les **lanches** sont des bateaux d'origine canarienne (« lanchas ») à voile latine, utilisées aujourd'hui par les Imraguen dans le Parc National du Banc d'Arguin, où la motorisation est interdite. Elles étaient destinées, au début du siècle, à la pêche à la courbine dans les hauts fonds du Banc d'Arguin et dans la baie du Lévrier, à partir de goélettes restant ancrées pendant toute la saison de pêche. Leur faible tirant d'eau facilite, en effet, leur circulation dans les chenaux du banc. A la fin des années 50, suite à l'abandon progressif de cette pêcherie par les canariens, ces embarcations ont été vendues sur place.

L'**huile de mulet** est fabriquée à partir des tripes et de la tête de mulet. Elle est utilisée pour la cuisson de la nourriture des Imraguen, ou vendue sur les marchés des villes environnantes, où l'on consomme généralement le mulet séché (« tichtar ») trempé dans l'huile de poisson.

La **poutargue** est le nom donné aux œufs de mulet, et constitue un produit d'exportation vers les marchés européens. Extraits du poisson frais et lavés, les œufs sont tout d'abord placés dans le sel durant trois à quatre heures en fonction de leur taille. Ils sont ensuite légèrement aplatis entre deux planches au soleil, et tournés toutes les 12 heures jusqu'à leur séchage complet.



Source : Direction des Etudes et de l'Aménagement des ressources halieutiques/Ministère des pêches.

Les imraguen entre tradition et modernité

L'unité de la communauté Imraguen, dont la présence sur la côte mauritanienne a été signalée dès le 15^{ème} siècle, n'est fondée ni sur une alliance politique, ni sur les origines ethniques (contrairement aux Wolof qui pêchent sur le fleuve). Elle repose en effet sur une activité commune : celle de la pêche.

Mamghar, principal village de la côte au nord de Nouakchott, marque la limite entre les deux facettes de la communauté Imraguen :

- Plus au nord se trouve le Parc National du Banc d'Arguin, avec sa vie marine intense, sa mer calme, sa pêche non mécanisée et son enclavement dû à une côte très découpée et marécageuse. Le Parc regroupe les villages d'Agadir (île d'Arguin), Ten Alloul, Iwik, Teichot, R'Gueiba et Awgush.
- Au sud, entre Nouakchott et Ouamghar, se trouvent les villages de J'reif, M'heijrat, Tiwilit, Lemcid et Blawakh. Ceux-ci s'étalent le long d'une côte permettant la circulation des véhicules à marée basse, et se voient bordés à l'ouest par une mer

qu'agite la houle du large, et à l'est par des cordons dunaires. La pêche pratiquée y est davantage mécanisée et plus intensive.

180 pêcheurs Imraguen indépendants travaillant à temps plein étaient dénombrés en 1963, pour 26 embarcations dont 6 basées à Nouadhibou. La production annuelle moyenne était estimée à l'époque à 700 tonnes, dont 50 tonnes auto-consommées.

En 1997, ces mêmes pêcheurs sont 463, sur une population Imraguen totale estimée à 3.500 personnes environ. Ces actifs disposent de 65 lanches à voile, et d'un nombre d'embarcations motorisées non évalué mais au moins égal au parc non motorisé (Source CNROP).

A partir des données statistiques parcellaires du rapport ACGEBA / CNROP sur les prises dans la zone du parc (estimées à 1.682 tonnes pour 1999, non compris les villages de Mamghar et Teichot), on peut raisonnablement supposer que les prises réalisées sur l'ensemble de la zone Imraguen en 2000 sont comprises entre 2.500 et 3.500 tonnes, toutes espèces confondues.

Une pêche en pleine mutation

La pêche Imraguen traditionnelle est géographiquement centrée sur la zone du Parc. Les populations pêchent essentiellement le mulet jaune pendant deux saisons principales : octobre-décembre et février-mai. Il s'agit aujourd'hui d'une pêche essentiellement commerciale, la part auto-consommée restant faible. La pêche au mulet implique l'ensemble de la société (hommes, femmes et enfants), et donne lieu à une utilisation intégrale des pièces capturées. Les poissons sont expédiés à Nouakchott ou consommés localement. Ils se présentent sous deux formes : frais et séchés (Tichtar). deux sous-produits substantiels en sont tirés : l'huile et la poutargue (voir encadré).

Les Imraguen ont pratiqué jusqu'à une date récente (1993) cette pêche au mullet de façon traditionnelle et peu intensive, à l'aide d'embarcations : les Imraguen de la zone du Parc recourent aux barques à voile traditionnelles (lanches) ; tandis que leurs voisins au sud de Ouamghar, confrontés à la houle et proches du marché de Nouakchott, utilisent plutôt des embarcations motorisées.

Il convient de signaler que la technique traditionnelle consistant à pêcher le mullet (Azoul) sur pied ou à la nage avec la complicité du dauphin (Ejane) a été définitivement abandonnée dans les villages Imraguen. Cette technique a dû être abandonnée, dans la mesure où le peuplement progressif de la côte et ses corollaires (mécanisation, bruits, pollutions), ont repoussé vers le large le passage des bancs. Aussi, le bateau est rapidement devenu un outil indispensable à la pêche, les filets côtiers en eaux peu profondes devenant de moins en moins productifs. Cette situation a finalement contraint les actifs ne disposant pas d'embarcations à travailler pour d'autres.

Depuis la fin des années 80, les enjeux croissants de la commercialisation des œufs de mullets sur le marché européen ont amené les Imraguen à intensifier leur pêche. Parallèlement, la concurrence de nouveaux pêcheurs dans cette activité a forcé les Imraguen, disposant d'embarcations et de filets adéquats, à se tourner vers la prise d'espèces considérées par le passé comme accessoires (dorades royales, soles, truites de mer, requins, etc). Des pêcheurs de la zone du Parc se sont progressivement spécialisés dans la pêche des raies et requins, à destination des marchés africains et asiatiques. De même, certains Imraguen pratiquent exclusivement la pêche d'espèces à haute valeur commerciale telles que les poulpes, les calamars ou encore les crevettes.

Absence de circuit de commercialisation

La communauté Imraguen n'a jusqu'à présent pas réussi à s'organiser pour créer des circuits de commercialisation et mettre en valeur sa production.

Il n'existe aucune stratégie d'ensemble alliant un esprit corporatiste, une structure de concertation et de suivi, un effort de conservation des produits sur place ou à Nouakchott, des moyens de manutention et de transport adaptés.

Cette stratégie permettrait pourtant tout à la fois :

- l'amélioration de la qualité des pièces commercialisées ;
- le contrôle de l'acheminement du produit vers les grands points de vente, de manière à se rapprocher davantage du consommateur final ;

- la récupération, au milieu de la chaîne, des revenus prélevés par les intermédiaires constituant généralement un écran inutile entre le pêcheur et l'acheteur.

Au contraire, les Imraguen continuent, dans leur grande majorité, à « céder » en ordre dispersé leurs produits dans le cadre d'arrangements de gré à gré. Ils se trouvent en général face à des mareyeurs et des usiniers très organisés et disposant de moyens financiers importants. Or, chaque famille de pêcheur qui dispose de sa propre embarcation, représente une entreprise propre et entend conserver, fut-il au détriment de l'efficacité, toute sa liberté de pêche et de vente.

De ce fait, la commercialisation du poisson est gérée individuellement et de manière très désordonnée. Il arrive souvent que plusieurs gros pêcheurs d'un même village se rendent la même journée à Nouakchott, chacun à bord de son véhicule, pour acheminer des quantités dont le volume total pourrait être transporté dans un seul pick-up.

Le cercle vicieux de l'endettement

Les profondes mutations de la pêche des Imraguen depuis 20 ans ont créé de nombreuses difficultés pour cette communauté. Les pêcheurs se trouvent aujourd'hui à la traîne d'un sous-secteur qui a plutôt profité à d'autres intervenants de la filière, en particulier les mareyeurs, les propriétaires de conserveries, les commerçants locaux et les usuriers.

En effet, avec le développement spectaculaire de la pêche mécanisée dans les années 90, notamment pour la prise des poulpes, de nombreux Imraguen ont délaissé leurs techniques traditionnelles pour se lancer dans la pêche mécanisée. Cette expérience, particulièrement visible dans les villages au sud de Ouamghar, a conduit des chefs de familles à s'endetter lourdement pour acquérir des embarcations motorisées (entre 3,5 et 4 millions d'Ouguiyas pour chaque bateau équipé). Ces pêcheurs ont rapidement dû faire face à des remboursements exorbitants, phénomène inconnu jusqu'à lors chez les Imraguen. Bon nombre se sont finalement retrouvés en situation de surendettement et de quasi-faillite.

Le poids excessif de la dette et la chute du cours du poulpe ont fini par venir à bout de cette expérience malheureuse. Ainsi de nombreuses familles demeurent dépendantes de leurs créanciers, représentés par de grandes entreprises de pêche basées à Nouakchott, des commerçants traditionnels pratiquant l'usure et le crédit maritime, qui se remboursent directement à partir des prises.

La pratique de la vie à crédit auprès des commerçants et des entreprises de matériel de pêche est aujourd'hui très répandue chez les Imraguen, dont beaucoup vivent au jour le jour. Dans le même sens, les pêcheurs les plus lotis n'hésitent pas à s'endetter lourdement pour acquérir des véhicules 4x4, par ailleurs sous utilisés pour la plupart.

Des conditions de vie difficiles

Si, sur le plan matériel, les Imraguen ont connu des progrès incontestables (logements en dur, accès aux soins de santé primaire, transport en véhicules, etc), leurs conditions d'existence demeurent difficiles.

La principale contrainte réside dans les pénuries en eau douce. En effet, la côte où vivent les populations Imraguen est une région désertique à forte salinité. Les chutes de pluie y sont rares et les nappes phréatiques se trouvent loin de la côte. La Direction de l'Hydraulique situe ainsi le puits d'eau potable le plus proche de la zone à 100 kilomètres à l'intérieur des terres.

Aujourd'hui, l'alimentation en eau des populations résidant sur le littoral s'effectue plus ou moins régulièrement à l'aide de camions citernes fournis, au sud, par la Coopération japonaise, et au nord par le Parc National du Banc d'Arguin. Des camions citernes privés livrent également de l'eau dans tous les villages de pêcheurs.

Néanmoins, le prix du baril de 200 litres varie entre 700 et 1.500 ouguiyas selon la disponibilité de l'eau. En outre, la quantité d'eau douce disponible par tête est évaluée entre 2 et 5 litres, et les ruptures en approvisionnement ne sont pas rares.

La rareté de l'eau potable est à l'origine de maladies très répandues dans les villages, telles que les diarrhées, la conjonctivite et la gale.

Sur le plan sanitaire, des maladies graves font des ravages au sein de la population, en particulier la tuberculose et les Maladies Sexuellement Transmissibles (MST).

Par ailleurs, les Imraguen comptent le taux d'analphabétisme le plus important dans le pays. Paradoxalement, certains villages connaissent « l'école » depuis l'indépendance, mais n'ont jamais vu l'organisation du concours d'entrée au secondaire. Les efforts entrepris par les pouvoirs publics ces dernières années en la matière commencent à porter leur fruit, à l'exemple de l'école de M'heijrat. Parallèlement, il convient de signaler l'initiative d'une ONG locale (« Tamourguitt »), qui s'intéresse à l'alphabétisation des femmes.

Le poisson comme aliment de base

L'apport énergétique du poisson pour l'ensemble de la population mauritanienne est estimé à 1 %. Les populations Imraguen représentent une exception de taille, dans la mesure où elles se nourrissent presque exclusivement de poisson. Celui-ci est consommé bouilli, séché, braisé ou encore cuit à l'étouffée dans le sable, accompagné généralement de riz à midi et accessoirement de pâtes au dîner.

L'utilisation des légumes (oignons, carottes, tomates, choux...) est exceptionnelle, voire inconnue de certaines familles. De même, la consommation de viande comme produit de substitution au poisson reste rare, et ne représente qu'un pis-aller en période de soudure, à l'instar du niébé.

Ces pratiques sont à l'origine de carences alimentaires, dont celle en vitamine A responsable de la cécité qui est fréquente chez les Imraguen.

Seule une petite part de la production est néanmoins consommée localement, l'essentiel étant commercialisé pour subvenir aux besoins des familles.

Le riz, les pâtes alimentaires, le sucre, le sel, la farine, le tissu et les autres produits de base sont en effet disponibles dans les boutiques locales ou dans les coopératives de la Fédération Internationale du Banc d'Arguin (FIBA), mais, tout comme l'eau douce, à des prix exorbitants. Le kilo de riz brisé se vend ainsi à 160 UM ; le kilo de thé de qualité moyenne à 1.700 UM ; soit 30 à 40 % plus cher qu'à Nouakchott.

Aussi, les réductions forcées des rations alimentaires sont fréquentes, notamment en septembre durant la période de soudure.

La conclusion d'un Mémoire de 1931 sur la création d'une station de pêche à Port-Etienne reste d'une étonnante actualité : « Il est urgent de nourrir convenablement, de soigner (maladies des yeux, des poumons, vénériennes) et d'instruire cette belle race intelligente, énergique, résistante, sobre et miraculeusement adaptée à la vie du Sahara ».

Cependant il faut noter que malgré un environnement des plus hostiles, marqué par une baisse drastique du niveau de leur production, l'évolution rapide des techniques de pêche et l'introduction brusque des rapports marchands dans la filière, les pêcheurs Imraguen se battent, encouragés par les pouvoirs publics et certains partenaires au développement, pour à la fois s'adapter aux nouvelles données mais aussi et surtout pour conserver un mode de vie, des traditions ancestrales.

PROGRAMME DE MICRO-PROJETS DU CSA

- Bilan 2001 et Perspectives 2002 -

La Direction des Programmes du Commissariat à la Sécurité Alimentaire a initié et/ou supervisé au cours de l'année 2001 les programmes suivants :

Programme de micro-projets du PACSA (Programme d'Appui Communautaire à la Sécurité Alimentaire)

Le Programme de micro-projets d'atténuation de l'insécurité alimentaire sur financement PACSA de la Commission Européenne a été élaboré sur la base de la première identification provisoire des zones rurales à risque pour la campagne 2000/01, transmise par l'Observatoire de la Sécurité Alimentaire en septembre 2000.

C'est à ce titre qu'un programme de 86 micro-projets d'un montant total de 678.714.048 UM (3 millions d'Euros), couvrant 11 Wilayas du pays (2 Hodhs, Assaba, Gorgol, Brakna, Trarza, Adrar, Tagant, Guidimagha, Tiris zemmour et Inchiri) et concernant 18 types de micro-réalisations (barrages, digues, seuils, périmètres irrigués ou maraîchers, etc), a été approuvé par le Comité d'Orientation du CSA et transmis en janvier 2001 à l'Agence d'Exécution des Micro-projets pour exécution (voir la répartition par région et par type

des micro-projets de ce programme dans l'article sur l'Agence).

Par ailleurs, la deuxième tranche de financement du PACSA, qui consacre 1,215 milliards d'Ouguiya (5,4 millions d'Euros) aux micro-projets de sécurité alimentaire, devrait aboutir en 2002 à 135 micro-réalisations de ce type.

Programme Développement Rural et Sécurité Alimentaire

Huit Wilaya sont concernées par la composante « Micro-réalisations » 2000/01 de ce programme du PAM, dont la première tranche est sur le point de débiter : 2 Hodhs, Assaba, Gorgol, Brakna, Trarza, Tagant, Guidimakha. 201 micro-projets ont été approuvés selon la répartition figurant dans le tableau ci-dessous, ce qui a nécessité les mobilisations suivantes :

- 2.108,250 tonnes de Céréales, 169,455 tonnes de légumineuses et 84,395 tonnes d'huile végétale au travers du PAM, pour un coût total de 140.729.540 Ouguiya ;
- 170 millions d'Ouguiya pour l'acquisition d'intrants non alimentaires pris en charge par le CSA grâce à l'appui de certains partenaires (Coopération Espagnole et PAM, notamment).

Répartition des micro-réalisations 2001 du Programme Développement Rural et Sécurité Alimentaire, par type et par Wilaya

Types	H. Echargui	H.Gharbi	Assaba	Gorgol	Brakna	Trarza	Guidimakha	Tagant	Total
Barrage	5	6	5	1	1			1	19
Digues	8	11	5	5	9		3	12	53
P.Maraîchers	12	8	13	11	13	16	8	4	85
P.Rizicoles				3	1	8			12
Puits	6		2	1	4	1	2		16
Construct°			2	1	1	2	5		11
Pistes			1		1		1	2	5
Total	31	25	28	22	30	27	19	19	201

Source : DP/CSA.

Pour la campagne 2001/02, la Direction des Programmes envisage la mise en œuvre de 139 nouveaux micro-projets dans le cadre de ce même programme, selon la répartition ci-dessous. Ceci nécessitera 1.728,668 tonnes de vivres (toutes

denrées confondues) pour un coût total estimé à 102.990.835 Ouguiya, ainsi que 117,6 millions d'Ouguiya pour l'acquisition des intrants non alimentaires.

**Répartition des micro-réalisations « Vivres Contre Travail » 2001
du Programme Développement Rural et Sécurité Alimentaire, par type et par Wilaya**

Types	H.Echargui	H.Gharbi	Assaba	Gorgol	Brakna	Trarza	Tagant	Guidimakha	Total
Barrages	4	3	2	1	2	0	0	1	13
Digues	9	9	8	5	8	0	9	4	52
P.Maraîchers	5	4	5	7	6	8	5	5	45
P.Rizicoles	0	0	0	2	0	6	0	0	8
Puits	1	1	1	1	1	2	1	2	10
Construct°	1	0	1	1	1	1	0	1	6
Pistes rurales	0	1	1	0	1	0	1	0	4
Total	20	18	18	17	19	17	16	14	139

Source : DP/CSA.

Programme spécial de micro-réalisation sur financement propre du CSA

Pour l'année 2000/01, un programme de 29 micro-projets en Adrar a été initié par le CSA en avril 2001 et financé sur fonds propres, pour une enveloppe totale de 52.493.820 UM.

Ce programme, qui comprend notamment l'achat de 486,580 tonnes de vivres (toutes denrées confondues), a été réalisé à 60 % et se poursuit. Il est également prévu pour 2001/02 la réalisation de 50 autres micro-projets, pour une enveloppe globale évaluée à 81.460.200 UM, comprenant le coût d'acquisition de 448 tonnes de vivres.

L'Agence d'Exécution des Micro – Projets : de la création aux premiers résultats octobre 2000 – mai 2001

Mission de service public

L'Agence d'Exécution des Micro-Projets (A.E.M.P. ou « Agence ») a été créée à l'initiative du Commissariat à la Sécurité Alimentaire et de la Commission Européenne, dans le cadre du Programme d'Appui Communautaire à la Sécurité Alimentaire (PACSA).

Les initiateurs de l'Agence ont voulu celle-ci comme une organisation représentative de la Société Civile, investie d'une mission de service public.

L'Agence a été constituée sous forme d'association autonome, dont l'Assemblée Générale réunit :

- 4 maires de communes rurales, représentant l'association des maires de Mauritanie ;
- 3 représentants d'associations professionnelles d'agriculteurs, d'éleveurs et de femmes artisanes ;
- 1 représentant des Unions Régionales de Coopératives ;
- 1 représentant du Croissant Rouge Mauritanien ;
- 1 représentant de l'Union des ONG nationales ; et

- 1 représentant de la Fédération des ONG internationales en Mauritanie.

La mission de service public de l'Agence est définie par la Convention de partenariat qu'elle a signée avec le Gouvernement dans une perspective très large et son manuel de procédures l'autorise à signer des conventions avec différents types de maîtres d'ouvrages : ceux-ci peuvent être des Ministères et institutions publiques, des collectivités locales, des coopératives, des ONG et associations, des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, ou des ONG internationales. L'objectif final de ces programmes devant toujours être, bien entendu, l'exécution de micro-projets au bénéfice des populations vivant dans les zones d'insécurité alimentaire.

Exécution et programmation

La logique qui a présidé à la création de l'Agence est celle du désengagement de l'Etat d'une implication directe dans des activités d'exécution. Dans ce contexte, l'Etat concentre ses activités sur ses tâches essentielles de définition des orientations stratégiques, de

programmation des interventions et de contrôle des résultats. Il délègue autant que possible à la Société Civile, entreprises, ONG, associations, tout ce qui relève de l'exécution.

L'Agence est ainsi appelée à devenir un instrument essentiel pour organiser l'exécution des micro-projets selon des procédures transparentes, fondées sur l'appel à la concurrence et sur une sélection rigoureuse des entreprises et autres prestataires de service. Il revient également à l'Agence d'assurer la promotion de l'ensemble des acteurs de la Société Civile appelés à intervenir dans l'exécution des projets, que ce soit au niveau des travaux, des études et du contrôle ; qu'au niveau de la formation et de l'encadrement des bénéficiaires.

Le programme pilote de micro-projets 2000 : une première expérience riche d'enseignements

Sans attendre formellement la création de l'Agence, le CSA a engagé en juillet 2000 un premier programme pilote dans le cadre du PACSA, dit « programme de micro-projets 2000 ». Ce programme a d'abord été exécuté par une « Cellule d'Appui à la mise en place de l'A.E.M.P. », créée temporairement au sein du CSA, avant d'être transféré à l'Agence dès la création de celle-ci.

Le programme de micro-projets 2000 comprenait initialement 58 micro-projets, dont 9 puits et 47 périmètres maraîchers, répartis dans les Wilayas du Hodh Echargui, Hodh El Gharbi, Assaba, Brakna, Trarza, et Adrar. Le budget correspondant était de 133 millions d'Ouguiyas, dont 129,6 millions (600.000 €) dans le cadre d'une dotation du PACSA, et 3,4 millions au titre de contribution des bénéficiaires.

Conformément aux procédures prévues, la Cellule, puis l'Agence ont sélectionné les entreprises chargées de l'exécution des travaux par appel d'offre ou consultation restreinte, avant de passer des contrats avec les attributaires des marchés désignés par le jeu de la concurrence. Il a fallu également organiser le contrôle des travaux, et suivre directement sur le terrain chacune des étapes de l'exécution des contrats.

L'exécution des projets du programme pilote a rencontré de très nombreuses difficultés. Ainsi, sur 58 projets initialement prévus, 12 n'ont purement et simplement pas

été exécutés pour diverses raisons : prix proposés par les entreprises dépassant largement les budgets prévus ; problèmes techniques ou socio-économiques rencontrés sur le terrain au moment d'engager l'exécution ; désistement des entreprises après la signature des contrats. En accord avec le CSA et la Délégation de la Commission Européenne, l'Agence a concentré ses efforts sur les 46 projets restants, afin de résoudre dans les meilleures conditions techniques et les meilleurs délais possibles les contraintes rencontrées sur le terrain.

Au 20 mai 2001, sur 46 projets exécutés, 25 ont été réceptionnés, 3 sont prêts pour la réception, et 5 devraient l'être sous deux semaines ; 2 autres projets pourront être achevés courant juin. Il reste néanmoins 11 projets dont les difficultés n'ont pas encore pu être résolues, et pour lesquels l'Agence déploie tous les moyens possibles en vue de les mener à terme. En définitive, l'Agence pense pouvoir achever au moins 42 projets, soit 72 % des 58 projets initiaux.

Les difficultés rencontrées ne sont pas étonnantes s'agissant d'un programme pilote. Elles résultent principalement de trois causes :

- La précipitation dans laquelle le CSA a dû préparer les projets, étant donné les contraintes liées au décaissement du programme PACSA.
- Les difficultés de sélection des entreprises sur simple dossier avant une confrontation aux réalités du terrain.
- L'expérience insuffisante de la Cellule d'Appui, puis de l'Agence en phase de démarrage.

Il s'agit désormais de tenir compte des problèmes rencontrés pour éviter la répétition des erreurs, et d'améliorer les programmes futurs, tant au niveau de la conception, en liaison avec les maîtres d'ouvrage, notamment le CSA ; qu'au niveau de l'exécution, qui concerne directement l'Agence.

Un nouveau programme en cours de lancement

Parallèlement à l'exécution du programme pilote 2000, l'Agence commence à engager l'exécution du programme 2001 de micro-projets du PACSA, approuvé le 11 avril 2001 lors de la réunion du Comité d'Orientation du CSA (voir tableau ci-dessous).

Profil du programme de micro-projets 2001 du PACSA

Wilaya	Barrages, digues, et seuils	Périmètres irrigués	Périmètres maraîchers	Adduc-tions d'eau potable	Puits	Projets générateurs de revenus	Fixation de dunes et reboisement	Total
H. Echargui	3	-	2	-	2	3	1	11
H. El Gharbi	4	-	2	-	1	1	-	8
Assaba	4	-	1	-	1	2	1	9
Gorgol	2	1	1	-	-	3	-	7
Brakna	2	1	3	-	3	2	-	11
Trarza	-	-	2	1	1	4	5	13
Adrar	4	-	5	-	2	2	1	14
Tagant	3	-	-	-	-	1	1	5
Guidimakha	2	-	1	-	1	1	-	5
Tiris Zemmour	-	-	-	-	-	2	-	2
Inchiri	-	-	-	-	-	1	-	1
Total	24	2	17	1	11	22 *	9	86

Source : AEMP

- 5 moulins à grain ; 1 atelier de tissage ; 3 ateliers de couture et teinture ;
- 2 banques de céréales ; 6 boutiques villageoises ; 2 dépôts de gaz ;
- 2 boucheries ; 1 atelier de taille de pierres semi-précieuses.

Le programme 2001 s'avère beaucoup plus ambitieux que le précédent, à un triple niveau :

Premièrement, ce programme est nettement plus conséquent du point de vue budgétaire, avec une enveloppe de 678,7 millions d'Ouguiyas, dont 675 millions au titre de subvention de la Commission Européenne sur programme PACSA (3 millions d'Euros), et 3,7 millions comme contribution des bénéficiaires.

Deuxièmement, la répartition géographique des projets est plus étendue, dans la mesure où celle-ci couvre tout le territoire national à l'exception des Wilaya urbaines de Nouakchott et Nouadhibou.

Troisièmement, les types de projets retenus sont extrêmement diversifiés.

Le lancement de l'exécution des projets inscrits au programme 2001 est en cours, au stade des études de détails indispensables à la réalisation des ouvrages.

L'exécution des projets à forte composante technique, tels que les barrages, sera confiée à des entreprises.

En ce qui concerne les projets dont l'exécution et la pérennité impliquent une forte adhésion des bénéficiaires, tels que les reboisements ou les projets générateurs de revenus, l'Agence a prévu de faire intervenir des ONG dans leur exécution.

Perspectives

L'Agence mobilise actuellement l'essentiel de ses moyens et de son énergie en vue d'exécuter dans les meilleures conditions possibles les projets du programme PACSA. Ce programme devrait permettre à l'Agence de faire ses preuves et d'être reconnue comme une institution crédible dans le domaine de compétence qui lui a été assigné. Elle pourrait alors, tout en continuant à travailler en grande partie pour le CSA, élargir son domaine d'intervention conformément à sa mission de service public.

LE STOCK NATIONAL DE SECURITE :

un outil essentiel dans le dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires

1. Présentation

La constitution d'un Stock National de Sécurité (SNS) est une des composantes du Programme d'Appui Communautaire à la Sécurité Alimentaire de l'Union Européenne (PACSA).

Ce nouvel instrument essentiel, eu égard à la faiblesse du potentiel agricole national, au caractère structurellement déficitaire de la production céréalière et sa forte vulnérabilité aux aléas climatiques, découlant de sa position géographique de pays à la fois désertique et sahélien, permettre au CSA d'intervenir valablement pour la gestion des crises alimentaires.

Jusqu'ici, le dispositif de prévention des crises était donc organisé de telle manière que le Gouvernement et les Donateurs mobilisaient les moyens de secours "après coup".

Une telle situation était de nature à allonger les délais d'arrivée effective des secours aux victimes, de surcroît dans des situations de crises où il est surtout question d'urgence.

La constitution d'un stock de sécurité disponible localement de façon permanente devra servir à pré financer l'aide alimentaire à recevoir en cas de crise et permettre au Gouvernement et aux Donateurs de disposer plus rapidement de moyens d'action.

Sans nul doute, des préoccupations de régulation des prix des denrées de base ne sauraient être écartées en cas de flambée inconsidérée des prix ou des ruptures d'approvisionnement pour ces même types de biens sur des marchés traditionnellement solvables. Mais l'option prise par les pouvoirs publics en faveur de la libéralisation de l'Economie destine le SNS à être avant tout un outil d'intervention d'urgence et dans une moindre mesure, un outil de régulation.

Il s'insère dans le cadre plus global des missions de service public de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté du CSA.

2. Dimensionnement

Le SNS s'élèvera à 20.000 tonnes équivalent blé tendre importé. Le choix de cette denrée est effectué en tenant compte des habitudes alimentaires mauritaniennes. Il sera retenu aussi longtemps que les surplus nationaux ne parviendront pas à couvrir ce volume, que l'opération

d'achat de ces surplus ne perturberait pas les marchés aux producteurs ou aux consommateurs et qu'il existe une capacité théorique nationale (publique et privée) facilement mobilisable d'un stock d'un tel volume.

Ce dimensionnement a été obtenu grâce à une évaluation, la plus précise possible, des populations les plus sujettes aux crises au cours de la dernière décennie (de 150.000 à 200.000 personnes selon la Direction de l'Action Humanitaire du CSA), de la prise en compte de la consommation moyenne par habitant (176 kg par habitant), des délais de livraison de l'aide alimentaire (20 semaines en moyenne).

L'Hypothèse des prix de blé tendre rendu magasin pratiqués au niveau international a été introduite dans le calcul pour valoriser le tonnage destiné au SNS (soit 200 €).

Les estimations donnent:

1 = 2.600.000*10%	Population totale à couvrir	260.000 habts
2 = 176kg/52	Consommation hebdomadaire d'une personne à couvrir, consommation(kg/hab./semaine)	3.4kg
3 = 1*2/1000	Consommation/ semaine, (t/semaine, population couverte)	890 tonnes
4	Délai d'intervention des donateurs (en semaine)	20 semaines
5 = 4*3	Dimension globale théorique du Stock physique et financier (en tonne et équivalent tonne)	17.800 tonnes
6 = 17.800t *200	Estimation du coût du stock	3.536.000 €

L'enveloppe de 4.000.000 € prévue pour la mise en place du Stock permet aux prix actuels de dégager une marge de sécurité de 11,6% par rapport aux estimations et porteront le Stock National de Sécurité global effectif à 20.000 tonnes.

Le Stock se décomposera en stock physique de 6.000 tonnes qui a été obtenu sur la base d'une estimation des délais nécessaires aux procédures d'achat de la Commission d'Achat d'Echange et de Vente de l'Aide Alimentaire, soit 1,5mois.

Le dimensionnement du Stock physique sera donc de :
2.600.000 x 10% x 0,176t/hab/an x 1,5mois/12mois = 5720 (arrondi à 6.000t) soit 1.200.000 €

Le Stock financier s'élèvera à hauteur du reliquat de 4.000.000 € après mise en place du stock physique soit **4.000.000 € - 1.200.000 € = 2.800.000 €** Il sera affecté essentiellement au renouvellement du stock physique et au financement des importations urgentes et nécessaires de céréales au cas où le stock physique se révélerait insuffisant pour faire face à des situations d'urgence avérées. Il sera logé dans un compte en devise ouvert à la Banque Centrale de Mauritanie.

3. Mécanismes de fonctionnement

Le stock de réserve fonctionnera selon le principe de la reconstituabilité en vue d'assurer sa pérennité. En clair, le déstockage des denrées des magasins du SNS ainsi que les tirages sur la réserve financière devront impérativement être assortis de l'engagement formel fait par l'entité bénéficiaire (Gouvernement et/ou Donateur) de remplacement des tonnages prélevés, afin d'assurer la reconstitution "grain pour grain" et "unité de devise pour unité de devise" du stock physique et financier. Une telle procédure devra assurer sinon l'accroissement du stock au cas où un nouveau Donateur se manifesterait, du moins son maintien à un niveau constant.

Afin de lui assurer une qualité permanente compatible avec une consommation humaine, réduire les risques d'infestation à l'origine de déclassement et minorer les charges d'entretien, le stock physique fera l'objet d'opération de rotation physique (renouvellement partiel périodique) par le biais d'une vente aux conditions du marché ou de toute autre utilisation conforme aux missions du CSA, notamment les emprunts entre différents programmes, approuvés par l'instance de codécision.

Le SNS obéira ainsi dans son fonctionnement au principe de la codécision à travers la mise en place d'un Comité Mixte de Gestion et l'adaptation des missions de la Commission d'Achat d'Echange et Vente de l'Aide Alimentaire.

Ces deux instances traduisent le caractère de bien commun du SNS entre le Gouvernement et les Donateurs contribuant à la constitution et au renouvellement du stock.

Les décisions se rapportant à l'utilisation, au budget, aux appels d'offre, d'ordre ou d'échange, aux audits et contrôle, bref à la gestion stratégique auront un caractère

collégiale et seront prise sur une base consensuelle et transparente.

La Direction des Stocks du CSA en charge de l'administration directe de l'outil fournira de façon régulière à ces instances les éléments d'information qui fonderont leurs décisions, en assurera le secrétariat afin de servir d'interface entre les décisions stratégique et leurs traductions opérationnelles. Elle s'aidera entre autres des informations qui lui seront communiquées par la Direction de l'Observatoire de la Sécurité Alimentaire dans ses activités de veille sur la conjoncture alimentaire, qu'elle synthétisera pour éclairer les choix.

4. Localisation

Le stock physique sera localisé dans quatre sites (Nouakchott, Selibaby, Aouin, Tidjikja), afin d'établir le maillage le plus adéquat du territoire en tenant compte de la Géographie de la vulnérabilité alimentaire en Mauritanie.

Ainsi 4645 tonnes seront conservées à Nouakchott, 500 tonnes seront affectées à Aïoun.

Le premier en raison de sa proximité au port de débarquement de son potentiel de stockage et de l'importance relative de sa population; le second du fait de sa position géographique par rapport au principal axe routier.

680 tonnes seront stockées à Selibaby, et Tidjikja abritera 175 tonnes, du fait l'un et l'autre de leur enclavement surtout au moment de la saison des pluies.

5. ETAT D' AVANCEMENT DE LA MISE EN PLACE DE L'INSTRUMENT

Des discussions régulières entre le Gouvernement et l'Union Européenne ont lieu en vue de profiler au mieux le nouvel instrument. Les questions relatives au mode de fonctionnement font déjà l'objet d'entente entre la partie mauritanienne et le bailleur. Le protocole d'accord qui définit les modalités de constitution, d'utilisation et de gestion du SNS sera signé bientôt. La mise en place effective interviendra après le décaissement de la deuxième tranche du PACSA attendue dans un proche avenir.

Visites du Commissaire dans les Wilaya

M. Sidi Mohamed Ould Biya, Commissaire à la Sécurité Alimentaire a effectué une visite d'information sur la situation alimentaire et nutritionnelle des populations dans les Wilaya du Hodh Echargui et du Hodh El Gharbi.

Cette mission, au cours de laquelle il était accompagné de ses principaux collaborateurs et du Représentant du PAM en Mauritanie, c'est déroulé du 16 au 23 mai 2001 et a couvert toutes les Moughataa et les arrondissements des Wilaya visitées.

Au cours des réunions, tenues avec les populations en présence des autorités administratives et des élus, le Commissaire a fait un exposé détaillé de la stratégie du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

Ce fut aussi l'occasion de présenter les missions dévolues au CSA dans le cadre de cette stratégie surtout en ce qui concerne le développement à la base qui constitue, désormais, l'action prioritaire de l'institution, et d'attirer l'attention sur le rôle important de la direction de l'Observatoire de la Sécurité Alimentaire chargé du suivi permanent de la situation alimentaire et nutritionnelle des populations.

Voyage du Commissaire à Rome

Le Commissaire à la Sécurité Alimentaire, accompagné de quelques uns de ses collaborateurs, s'est rendu à Rome où il a pris part à la 27^{ème} session du Comité de Sécurité Alimentaire de la FAO dont les assises se sont tenues à Rome du 28 mai au 1^{er} juin 2001.

Au cours de cette mission, le Commissaire à la Sécurité Alimentaire a été reçu par le Directeur Général de la FAO ainsi que par le Directeur Général par Intérim du PAM.

Cette mission a permis entre autres au Commissaire d'appuyer les requêtes du CSA auprès de ceux de ses partenaires dont le siège est à Rome.